

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple, Un But, Une Foi

**Ministère du Plan, du Développement Durable  
et de la Coopération Internationale**

**STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Document de travail**

**Février 2007**

## CONTEXTE

La croissance économique considérée comme une augmentation du rythme de création des richesses est indispensable pour le développement économique et social. Elle conditionne le développement. Pour alimenter cette dynamique de création de richesse, les activités des hommes ont toujours utilisé comme matière première l'environnement et la nature. En effet dès ses premières activités de survie, les hommes ont opté pour la solution consistant à effectuer des prélèvements sur l'environnement. Cette option s'est maintenue jusqu' à l'ère industrielle à une cadence plus ou moins supportable par l'environnement.

Aujourd'hui avec le défi de la lutte contre la pauvreté, qui exige une accélération de la croissance économique, se pose la question de savoir si cette voie de prélèvement accélérée doit être poursuivie au risque de remettre en cause l'équilibre de la nature connue pour sa fragilité.

Un arbitrage doit donc s'opérer entre les nécessités d'aujourd'hui à savoir la création des richesses pour résorber les déficits et celles relatives à la survie des générations futures. Ce difficile arbitrage doit tenir compte des secteurs dont la production est connue pour leur proximité et leur dépendance aux ressources environnementales. Ce concept de proximité se lit aussi bien au niveau de l'utilisation des ressources comme intrant qu'au niveau des extrants. En effet selon les secteurs, l'environnement souffre autant des prélèvements que des déchets.

L'une des problématiques centrales de la stratégie de développement durable c'est maintenir dans le temps, la solidarité entre les générations de manière à répondre aux urgences de l'heure en évitant que le cycle de la pauvreté ne pousse les populations à des pratiques qui tout en assurant leur survie, compromettent l'équilibre de l'environnement. Donc le développement durable ne se limite pas seulement aux aspects environnementaux. Il s'interroge sur la façon de créer et d'entretenir une dynamique de compétitivité apte à résoudre les distorsions dans la répartition tout en respectant l'environnement.

Par ses aspects environnementaux, le développement durable transcende les frontières nationales. Il est difficile d'enfermer les problèmes de gestion durable dans les limites des frontières nationales. C'est pourquoi l'élaboration de toute stratégie nationale de développement durable doit tenir compte de l'environnement international.

Au niveau international, le contexte est marqué par la mondialisation de l'économie qui s'intensifie au rythme des cycles de négociation en cours au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). L'affirmation de l'Asie comme nouveau pôle centrale du monde avec l'avènement de la Chine et de l'Inde et la construction de l'Europe à 25 voire à 30 auront un impact certain sur l'évolution des marchés mondiaux. Cependant la Communauté Internationale prend de plus en compte la nécessité d'une gestion concertée de l'environnement comme en témoignent les différentes conférences depuis 1992 avec le sommet mondial sur la terre et la récente rencontre de Jo' burg qui visent à alerter l'opinion et les Gouvernants pour une meilleure prise en charge dans les politiques et programmes de ces questions vitales de l'espèce humaine. La connaissance récente des menaces induites par le réchauffement de la planète du fait des activités anthropiques et la destruction de la couche d'ozone obligent à une plus grande prise de conscience des décideurs pour l'avènement d'une meilleure gouvernance mondiale apte à sauver la planète.

Au niveau national, la situation du développement durable doit être appréhendée à partir de la qualité de la croissance et l'état de l'environnement dans ses rapports avec la population. La durabilité de la croissance renvoie aussi bien au rapport entre la technologie de production et

l'environnement qu'à la problématique de la répartition des richesses. Cet aspect social de la durabilité est souvent négligé alors qu'une société fondée sur une distribution inégale des richesses, ne peut prospérer sans créer à long terme, la frustration des victimes de l'exclusion et finalement conduire à des blocages. Seule une juste répartition des fruits de la croissance peut garantir une équité sociale et par conséquent une adhésion au mode de fonctionnement de la société.

Le rapport des technologies de production avec l'environnement dans le contexte de la dynamique de compétitivité du Sénégal dans les cinq dernières années, produit une économie à faible croissance réelle par tête, dominée par le secteur tertiaire qui représente près de 60% du Pib. Ce tertiaire est animé principalement par le commerce, le transport et les télécommunications. De par ses activités, le commerce ne menace pas vraiment l'environnement en dehors des installations anarchiques qui caractérise, dans les centres urbains, son secteur de prédilection à savoir l'informel, et de la difficulté à traiter ses extrants comme le conditionnement des marchandises en particulier les sachets plastiques. Si le commerce et dans une moindre mesure les télécommunications, ne sont pas source de menace pour l'environnement, il n'en est pas de même pour le transport qui, en raison de l'âge moyen du parc, la proportion importante de moteurs diesel et la faible mobilité, génère une pollution atmosphérique à travers le gaz échappé des véhicules (**Chiffre de mesure de la qualité de l'air à Dakar, cf Projet MEPN**).

Le secteur primaire participe à la production des richesses et occupe plus de la moitié de la population dans les activités agricoles, en relation directe avec la nature. Le type de spéculation à savoir l'arachide qui procure 75% des revenus des ruraux et les techniques culturales (**voir les spécialistes**) ont fini de lessiver les sols dans une grande partie des terroirs, traditionnellement réservés à cette culture de rente. On retrouve dans un secteur comme la pêche, ce type de prélèvement sur la nature qui fait penser à une « agriculture minière ». C'est le terme utilisé pour désigner cette pratique volontairement destructrice des bases naturelles de la production. En effet, les ressources halieutiques sont l'objet d'une surexploitation intense du fait des techniques de pêche c'est-à-dire des moyens (types de filets) des lieux et des moments. Le repos biologique est ignoré de même que le discernement entre alevins et sujets adultes ; les acteurs opèrent souvent dans les zones de ponte. En résumé, le libre accès à la ressource favorise un comportement et un mode de production de la richesse en total décalage avec les principes de durabilité et de respect de l'environnement.

Le secteur secondaire crée plus de valeur ajoutée que le primaire. Son activité de transformation des ressources le prédispose davantage à produire plus de déchets nuisibles à l'environnement. La prédominance du secteur moderne dans l'industrie de transformation atténuée, par le respect des normes environnementales, sa propension à polluer l'atmosphère. Les deux plus grandes branches du secteur secondaire que sont l'agro-alimentaire (Huilerie...) et la chimie (Ics) connaissent respectivement la crise de restructuration de la filière arachidière et la quasi faillite des Ics. L'accident de la Sonacos (**Amoniac en 1997**) a rappelé à l'opinion la nocivité des produits utilisés dans la trituration des graines d'arachide et le danger de la proximité de la zone industrielle avec les établissements humains. Les conditions de production de l'engrais et l'acide **phosphorique n'est pas sans conséquence pour l'environnement immédiat comme en témoigne ...**

La branche « énergie » conditionne les autres secteurs en tant qu'intrant indispensable à toute production de biens et services. En dehors des appareils de production, l'énergie électrique est utilisée aussi à plusieurs fins (éclairage, cuisson, climatisation, chauffage, séchage, congélation ...). Du fait des choix technologiques opérés pour sa production, et cela depuis les années soixante, le Sénégal s'est rendu vulnérable, vis à vis du marché mondial des produits pétroliers, aux chocs sur les prix et les ruptures d'approvisionnement. Le bilan énergétique montre la part prépondérante de l'énergie produite par les produits pétroliers au

détriment des technologies propres (solaire, éolienne, biocarburant...). De plus l'âge des centrales de production de l'électricité en service et le retard d'investissement dans cette activité conduisent à une qualité médiocre de l'approvisionnement de cette consommation intermédiaire indispensable aux ménages et aux entreprises. Au total, l'économie est prise au piège d'une technologie polluante dont l'approvisionnement de la matière première est coûteuse et incertaine.

Pour examiner la problématique de la répartition, l'on peut utiliser l'Indicateur de Développement Humain, IDH du PNUD, puisqu'il synthétise des données essentielles sur la richesse, la santé et l'éducation. En 2003, avec un niveau d'IDH de 0,453, le Rapport mondial sur le développement humain classe le Sénégal à la 157<sup>ème</sup> place. Si l'on se réfère uniquement pour la même année à l'indicateur de richesse qu'est le Pib par habitant, alors le Sénégal gagne 10 places au classement. L'on peut en déduire que le Sénégal est mieux placé dans le concert des 177 pays concernés par le Rapport si l'on ne tient pas en compte les indicateurs de répartition que sont les taux de scolarisation et l'espérance de vie. En effet, une répartition plus égalitaire des fruits de la croissance se traduit forcément par un niveau élevé des indicateurs clé de santé et d'éducation. Les distorsions dans la répartition des richesses produites se reflètent au Sénégal sur le niveau de pauvreté qui se situe (chiffre.....) en 2001/2002, l'espérance de vie à 53 ans et les taux de scolarisation tout niveau confondu (chiffre).

Force est de constater que pour plusieurs secteurs de l'économie, les conditions de production de richesse, quelque soit les secteurs de production considérés, remettent en cause dans la pratique les principes de durabilité. Alors qu'une croissance économique accélérée est une première condition pour lutter contre la pauvreté. C'est là, un défi majeur du développement durable.

Des stratégies ont été déjà élaborées ces dernières années par le Gouvernement dans le but d'accroître les richesses, sauvegarder l'environnement et améliorer les conditions de vie des populations. Il en est ainsi de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) qui vise à porter, à moyen et long terme, le taux de croissance réel du PIB à plus de 7% en moyenne annuelle, comme recommandé par le NEPAD. L'atteinte des Objectifs de croissance requiert une réconciliation entre secteurs public et privé pour une complicité dans la prise de décision. Cette Stratégie de Croissance Accélérée repose sur la promotion de cinq (05) grappes dites émergentes caractérisées par : (i) une bonne marge de progression à moyen et long terme (fort potentiel de croissance) ; (ii) une forte intensité de création de nouveaux emplois et enfin ; (iii) un fort potentiel de compétitivité internationale.

Par ailleurs, la dynamique de croissance au taux moyen de 5% l'an qui s'est installée à partir de 2002 est demeurée insuffisante en ampleur et en durée pour une réduction notable de la pauvreté. Pour prolonger ces tendances favorables, le Sénégal, a élaboré son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2006-2010 articulé aux Objectifs du Millénaire pour le Développement ( OMD ). La démarche de la SNDD doit permettre de concilier trois exigences : la croissance économique, l'équité sociale et l'équilibre environnemental. C'est pourquoi c'est l'instrument qui peut le mieux prendre en charge toutes les réflexions stratégiques antérieures et créer des synergies avec les travaux du Plan d'Orientation pour le Développement Économique et Social (PODES). La SNDD devra aussi inspirer les acteurs de la vie sociale et offrir un cadre de réflexion et d'intervention sur toutes les politiques et programmes.

Les enjeux du développement durable :

La conférence de Rio, en 1992, a révélé la fragilité des écosystèmes terrestres, en mettant l'accent sur le nécessaire équilibre entre la production, les usages, la consommation et la reproduction des conditions de leur existence. La durabilité et la reproduction des conditions sociales et environnementales sont inhérentes au développement, quoiqu'elles fassent ressortir de prime abord une préoccupation malthusienne.

La notion de développement soutenable, durable ou viable est relevée pour la première fois en 1980, par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature [UICN].

Le développement durable vulgarisé par la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement et le Sommet de Rio, en 1992 se lit comme un projet de société. Les différentes politiques à mettre en œuvre appellent des Etats un engagement conséquent.

Le développement durable impose des changements structurels dans la satisfaction des besoins actuels sans limiter la capacité des générations futures. Une politique de développement durable dans les pays du Sud doit rompre avec une vision apaisée, consensuelle du monde, faisant l'impasse sur les conflits d'intérêt. Elle implique une stricte protection des ressources naturelles et de l'environnement.

Le défaut d'une mise en relation entre développement durable et réduction de la pauvreté obscurcit les horizons de progrès attendus des politiques économiques. La récente prise en compte d'une articulation en vue de requérir une synergie entre ces deux aspects exige un développement circonstancié tant de la méthodologie que des approches.

Toutefois, le Sénégal tente de procéder à une meilleure articulation entre les trois exigences environnementales, économiques et sociales et a ainsi mis en place une commission nationale pour le développement durable par arrêté primatorial n° 5161 du 26 mai 1995. Plusieurs documents de stratégie intègrent davantage l'aspect durabilité dans la gestion des ressources naturelles. Il s'agit notamment du Plan national d'action pour l'environnement et du Document de stratégie de la réduction de la pauvreté.

Le Sénégal s'attache plus que jamais à rééquilibrer les pouvoirs entre les priorités économiques et les impératifs sociaux et écologiques ; l'Etat du Sénégal, instaure un nouveau cadrage temporel de ses interventions qui tienne compte de l'impact à long terme pour l'ensemble de la population. D'ailleurs, dans sa manière de faire l'Etat implique plus d'acteurs socio-économiques, -le secteur privé, les collectivités locales, les groupements professionnels, les associations, les ONG, les syndicats et les leaders d'opinion -, comme responsables de la politique de développement durable.

Le taux de croissance du PIB est estimé en 2005 à 5,5 %. La nécessité de mettre en relation le budget de l'Etat avec les priorités dégagées de la stratégie de réduction de la pauvreté augure des nouvelles créations de richesses et d'amélioration de la qualité des services destinés a priori aux groupes vulnérables.

Les critères de convergence communautaires (UEMOA) sont quasi satisfaits ; la deuxième phase de la stratégie de réduction de la pauvreté tente d'intégrer les objectifs du millénaire et révèle la stratégie de croissance accélérée comme un des axes majeurs.

Le Sénégal, du fait des résultats appréciables dans les conduites des politiques macro économiques et des performances dans plusieurs domaines et secteurs socio-économiques, reçoit un appui accru de ses partenaires au développement. D'ailleurs, il a été choisi parmi les pays pilotes pour la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les domaines ciblés tendent à plus de création de richesses, mais aussi à plus d'amélioration du cadre de vie, en vue d'asseoir la stratégie et de mieux raffermir la vision du développement durable du Sénégal.

Axe stratégique 1 : Accroissement du niveau de sensibilisation et d'éducation des acteurs pour un Développement Durable

Sur les principes,

Il est admis partout que l'éducation est l'unique lieu où s'opèrent les transformations les plus radicales dans la vie des communautés. Elle apparaît donc comme le levier essentiel pour l'avènement d'un monde viable où le développement économique et social préserve les ressources naturelles, les écosystèmes ; un monde où les politiques de croissance qui sont prônées aujourd'hui, intègrent la durabilité.

Elle favorise l'écllosion des principes de responsabilité, de solidarité et de participation citoyenne dans la perspective d'un développement économique et social durable.

D'ailleurs, l'agenda 21, dans le chapitre 36 intitulé « promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation », invite à cela.

Il s'agit d'accroître les responsabilités des acteurs par la promotion d'une éducation permanente, interdisciplinaire, multiculturelle apte à renforcer les capacités des communautés à assurer un avenir viable.

L'ensemble des acteurs sont invités ainsi à comprendre et à s'approprier les enjeux du Développement durable afin de faire vivre de nouvelles pratiques dans le secteur de l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle.

C'est le changement de paradigme imposé par le développement durable qui met l'éducation, la formation et la sensibilisation au centre des leviers à actionner pour y arriver.

Aujourd'hui les systèmes éducatifs sont appelés à jouer un rôle fondamental pour cette prise de conscience des problèmes environnementaux dans leurs liens avec les questions économiques et socioculturelles qui sous-tendent le développement durable.

En effet, des ressources humaines de qualité, dépositaires des connaissances et des compétences idoines, sont indispensables pour assurer l'intégration des questions environnementales à l'action de développement économique et social à différents stades du processus décisionnel et de l'application des mesures.

Aujourd'hui les systèmes éducatifs sont appelés à jouer un rôle fondamental dans la prise de conscience des problèmes environnementaux dans leurs liens avec les questions économiques et socioculturelles qui sous-tendent le développement durable.

L'éducation pour la durabilité devient ainsi un objectif stratégique des SNDD, un processus qui vise à :

- augmenter la conscience que nous avons des forces économiques, politiques, sociales, culturelles, technologiques et environnementales qui favorisent ou entravent le développement durable ;
- donner aux acteurs la capacité d'intégrer les décisions économiques et

- environnementales pour garantir un progrès humain plus durable ;
- développer une conscience, une compétence, des attitudes et des valeurs qui permettent de participer avec efficacité à la pérennisation des progrès économique et sociaux.

L'éducation, en plus d'informer inculque des valeurs ; ce faisant, l'éducation au développement durable est un outil social de promotion des faits et gestes positifs encourageant ainsi l'acquisition d'une éthique comportementale.

Dans ce domaine, les investissements en faveur de l'éducation des adolescents, des jeunes et particulièrement des filles sont parmi les plus rentables parce que s'adressant aux véritables acteurs de changement. C'est ce qui justifie leur place privilégiée dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

### Au niveau des contraintes

Notre système éducatif tarde à offrir toutes les garanties dans le sens indiqué, compte tenu de l'existence d'un certain nombre de difficultés qu'il faut malgré tout vaincre, sans délai, comme nous l'imposent les urgences contemporaines:

Celle-ci pèsent encore directement ou indirectement sur le système éducatif et empêchent la réalisation d'un engagement suffisant sur l'éducation des acteurs pour le développement durable.

C'est d'abord, le niveau de développement et la situation internationale qui constituent la principale source de difficultés :

- Avec 580 dollars/habitant le pays et un IDH se situant à 0,437, le Sénégal, malgré les efforts budgétaires de 40% allouées à l'éducation et à la formation, reste encore à 3,4% de son PIB consacrés à l'éducation. Il s'y ajoute :
- Un environnement international largement défavorable à la protection des ressources éducatives dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord Général sur le Commerce des Services à l'occasion des négociations de l'OMC, intégrant l'éducation dans le secteur marchand.
- L'insuffisance des ressources disponibles pour la satisfaisante prise en compte de la dimension sociale dans les politiques d'ajustement, l'initiative PPTE, l'Accord de Cotonou, etc.
- Les impératifs d'un agenda sur les engagements en faveur de l'EPT qui privilégie l'enrôlement et ne laissent pas assez de ressources pour la correcte gestion de la dimension qualité.

C'est ensuite, la gouvernance des politiques d'Ajustement structurel et celles qui découlent de l'Initiative PPTE : en effet, l'éducation déjà confrontée à une profonde crise ces dernières décennies n'a pas échappé au dépérissement continu des missions publiques de l'Etat dans les secteurs sociaux.

Avec la mise en œuvre du programme décennal de l'éducation et de la formation, l'accès a été certes amélioré mais la composante qualité, spécifiquement dans sa dimension compétences de vie au nombre desquelles l'éducation à l'environnement pour le Développement Durable, souffre toujours d'une prise en charge inadéquate.

Pourtant les opportunités ne manquent pas :

Le Sénégal a non seulement ratifié l'essentiel des conventions internationales, la charte des Nations Unies sur le Développement durable mais a fait figure au niveau régional, de pionner dans l'adoption et la mise en œuvre de l'Agenda 21 issu de Rio.

Les acteurs ont capitalisé diverses expériences dans le système des Nations Unies (sommets mondiaux sur le DD, mise en œuvre de la décennie des Nations Unies sur l'éducation au DD 2004-2014, etc.)

En plus, sa loi d'orientation du secteur de l'éducation et de la formation énonce clairement le rôle de l'éducation dans la formation du capital humain vers les valeurs, compétences nécessaires pour le bien être social et développement économique.

Malgré tout, ses engagements sur les aspects éducatifs de l'Agenda 21 et sur ceux de Johannesburg demeurent encore faibles.

Dans la mise en œuvre :

A un niveau opérationnel, l'intégration de l'éducation pour le développement durable doit s'effectuer sans délai du préscolaire à l'enseignement supérieur.

Le contenu des enseignements doit être profondément rénové à l'échelle de tous les acteurs, en vue de les rendre aptes à favoriser la promotion de nouvelles compétences dans tous les lieux de vie.

La stratégie nationale pour le développement durable doit favoriser dans la perspective de l'accroissement du niveau de sensibilisation des acteurs pour un développement durable, la construction d'un socle de compétences qui mesurent et anticipent les dysfonctionnements dans les milieux de vie et toutes les actions de développement en mesurant leurs conséquences sur le bien-être collectif et individuel ;

A cet effet, il est question :

- De renforcer la sensibilisation pour augmenter le niveau de conscience dans les processus d'acquisition de tous les savoirs y compris ceux des communautés portant sur les aspects environnementaux, physiques, biologiques et anthropiques dans leurs liens avec les politiques de développement économique, social et culturel ;
- De promouvoir une communication dynamique apte à contribuer radicalement à la modification des comportements et à permettre aux acteurs d'être des parties prenantes renforcées dans leur capacité d'influence des décisions économiques et environnementales garantissant un progrès humain plus durable.
- D'augmenter les aptitudes et les connaissances pour le développement de nouvelles pratiques qui installent le réflexe à la fois individuel et collectif à entreprendre les actions de mobilisation nécessaires et utiles à la communauté mais s'inscrivant aussi dans la solidarité nationale et internationale.

Il est difficile d'arriver à de tels changements sans que les chercheurs, les enseignants et les communicateurs ne jouent également leur partition. Ils ont un rôle pionnier à jouer des médiateurs devant permettre à l'ensemble des acteurs de tous les milieux d'être de véritables parties prenantes au débat et aux décisions d'intérêt général.

Le principal défi consiste à développer les ressources humaines, en habilitant le pays à la résolution des problèmes multiformes posés par le développement. Le renforcement des capacités se traduit également par une amélioration continue des politiques et législations ainsi que des capacités d'organisation.

Document Provisoire

Axe stratégique 1 : Accroître le niveau de sensibilisation et d'éducation des acteurs pour un développement durable

| Objectifs stratégiques   | Indicateurs d'objectifs   | Lignes d'action  |
|--|---|--|
| <p>1.1. Promouvoir l'éducation, la sensibilisation, la formation et la recherche pour un développement durable</p> | <p>Nombre de structures appliquant des programmes et modules d'éducation et de formation fonctionnels et mis en œuvre à différents niveaux<br/> <b>Existence de curricula novateurs</b><br/>                     Existence de plans de communication fonctionnels et efficaces<br/>                     Nombre de structures de formation/recherche appliquant des programmes de développement durable.</p> | <p>Renforcer les programmes de recherche pour un développement durable<br/> <b>Généraliser l'éducation à l'environnement pour le développement durable dans le système éducatif</b><br/>                     Renforcer les programmes d'éducation formelle et non formelle dans les domaines de l'environnement et du développement durable<br/> <b>Promouvoir de nouveau curricula dans tous les niveaux d'éducation</b><br/>                     Développer un partenariat avec la presse et d'autres réseaux existants (journalistes, parlementaires etc.) ;<br/>                     Renforcer les programmes de communication destinés aux couches les plus vulnérables ;<br/>                     Promouvoir le développement des radios communautaires orientées vers le développement durable<br/>                     Créer une émulation à promouvoir le développement durable entre les différentes catégories d'acteurs<br/>                     Renforcer les capacités des acteurs en Technologies de l'Information et de la Communication<br/>                     Renforcer les programmes de formation sur les études d'impact environnemental et social ;<br/>                     Encourager la mise à niveau du secteur privé en matière d'environnement et de développement durable</p> |

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p>1.2. Encourager la production et l'échange de connaissances, de pratiques et de technologies favorables au développement durable</p>                   | <p>Existence de base de données sur les connaissances et technologies relatives au développement durable ;<br/>Expériences favorables au développement durable documentées et partagées<br/>Disponibilité rapports annuels</p>   | <p>Capitaliser et valoriser les connaissances et pratiques locales avérées de développement durable ;<br/>Organiser des fora sur les thèmes relatifs au développement durable pour divers publics<br/>Capitaliser les connaissances locales en matière de développement durable.</p>   |
| <p>1.3. Renforcer les capacités des acteurs en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi évaluation de programmes de développement durable</p> | <p>Existence de structures appliquant des programmes de renforcement des capacités en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi évaluation de programmes de développement durable.<br/>Existence d'un comité d'initiative pour la mise en place d'une coalition nationale pour l'éducation au développement durable</p> | <p>Renforcer les capacités d'élaboration et de gestion de programmes de développement durable ;<br/>Définir des critères et indicateurs de développement durable et renforcer leur intégration dans les politiques, plans, programmes et projets.<br/>Mettre en œuvre dans tous les secteurs la décennie des nations Unies pour le développement durable (2005-2014)</p> |

## I. INTRODUCTION

Le Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable, tenu en juin 2002, a réaffirmé une volonté manifeste en faveur de l'élaboration de programmes et d'initiatives concernant les modes de consommation et de production durables. Ce Sommet a préconisé l'élaboration d'un ensemble de programmes décennaux qui viseraient l'adoption de modes de consommation et de production durables afin de promouvoir un développement social et économique dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes. Le but est de parvenir à une utilisation des ressources à travers des processus de production efficaces et durables afin de réduire la dégradation des ressources, les pollutions et déchets.

L'une des principales lignes directrices des résolutions de ce sommet a mis l'accent sur l'intégration des dimensions du développement durable à la formulation des politiques de développement et de veiller donc à ce que les modes de consommation et de production durables soient pris en compte dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté.

A cet effet, l'intégration des objectifs du développement durable au sein des activités économiques suppose de modifier certains comportements. Cela revient à améliorer les systèmes et processus de productions, préserver et protéger le capital ressources naturelles. Il faut pour l'ensemble des secteurs d'activités (primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire) appliquer des méthodes durables de production et de consommation.

La cause principale de la dégradation continue de l'environnement est liée au schéma de consommation et de production non viable qui s'accompagne d'impacts considérables sur l'environnement, en termes de pollution et d'épuisement des ressources non renouvelables. Afin de répondre à la demande croissante de produits, des écosystèmes particuliers sont menacés, les pâturages réduits, des réserves forestières et halieutiques surexploitées au-delà des limites biologiques. Parallèlement la production de déchets continue de croître.

Le présent rapport fait un diagnostic et une analyse évolutive de la situation de référence pour chacun des secteurs clés de production et de consommation au Sénégal. Le diagnostic porte aussi sur la nature des modes de consommation, ses effets (nuisances et effets positifs) et sur d'éventuels choix alternatifs à préconiser. Evidemment la multiplicité des secteurs retenus a obligé à un choix hiérarchique des éléments à traiter.

## II. DIAGNOSTIC

A). Secteurs primaires (production de récoltes, de ressources).

La dégradation des conditions agroécologiques au Sénégal suite aux cycles de sécheresse, s'est traduite en termes d'impacts par une forte baisse de la productivité des écosystèmes naturels et des productions agricoles. La survenue de ce phénomène a coïncidé avec le premier choc pétrolier de 1973, qui a entraîné une augmentation de la facture pétrolière occasionnant une crise profonde au niveau dans le pays particulièrement en milieu rural. Les conséquences directes ont été une dégradation des ressources naturelles dues aux fortes pressions anthropiques exercées pour la satisfaction des besoins sans cesse croissants des populations en bois énergie et en terres de culture.

A1). FORESTERIE (Eaux et Forêts, Chasses)

Les pertes de terres forestières par suite de défrichements, du fait du mode d'exploitation de charbon de bois, ou des feux de brousse ont été estimées à 45000 ha/an pour la période 1990-2000 (FAO, FRA 2000).

La moyenne des superficies reboisées sur les cinq dernières années est estimée à 20000 ha/an ; il existerait ainsi un gap de 25000 ha /an (Source : Rapport DEFCCS).

L'exploitation des forêts pour la production d'énergie domestique et l'agriculture extensive sont les causes principales de déforestation qui menacent l'équilibre écologique. Les modes d'exploitation par quota et non par pied ou par contenance n'ont pas permis d'arriver à une utilisation judicieuse des ressources forestières.

Les populations recourent très souvent à l'émondage abusif des ressources en période de soudure, souvent pour des raisons liées à la raréfaction des pâturages ou la baisse de leur valeur nutritive.

La surexploitation des plantes médicinales est souvent liée à des raisons économiques pour des populations confrontées à des difficultés pour satisfaire leurs besoins élémentaires.

Cette forme d'exploitation des ressources ligneuses surtout en fin de saison sèche entraîne une dégradation de la végétation, une baisse de la biodiversité, une forte réduction du couvert végétal avec l'élimination des strates arbustives. Cela compromet à terme toute possibilité de régénération naturelle.

Les activités liées au braconnage et l'exploitation organisée de la faune qui ne sont pas basées sur une connaissance optimale de la dynamique des populations, de même la destruction de l'habitat de la faune sauvage, le commerce de la viande de chasse et des trophées des animaux constituent des causes de recul de la faune sauvage et de la biodiversité animale.

## A2). AGRICULTURE

La dégradation des ressources naturelles est très accentuée au Sénégal et se traduit par des pratiques agricoles inadaptées sur des terres de plus en plus pauvres et fragiles, des prélèvements massifs de la biomasse ligneuse et herbacées pour des besoins énergétiques, de construction ou d'alimentation humaine et animale.

L'état du Sénégal a pris l'option de faire de l'Agriculture un moteur de sa croissance économique. L'agriculture constitue en effet la principale activité économique en zone rurale. Elle contribue de façon croissante à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) et occupe une large part de la population active. En 1995, la part de l'Agriculture par rapport au PIB du secteur primaire est de 80,5% et a atteint 54,2% en 2001. Par contre la part de l'Agriculture par rapport au PIB global est restée pratiquement constante à 10,2% durant la même période.

Malgré toutes les politiques mises en œuvre (soutien aux intrants et équipements agricoles, réduction du taux de crédit, désengagement de l'Etat des activités de production et de distribution de l'engrais), les objectifs de production ne sont pas encore atteints. Les défis de départ sont toujours d'actualité : faiblesse de la productivité du secteur agricole, insécurité alimentaire, dégradation de l'environnement, particulièrement du sol.

## A3). HYDRAULIQUE

Les problèmes et les contraintes identifiés sont principalement relatifs à la ressource en eau souterraine elle-même, ensuite son exploitation (équipements hydrauliques, ouvrages et moyens d'exhaure) et enfin sa gestion.

Le principal problème est lié à la détermination de son potentiel exploitable tant à l'échelle de l'ensemble de l'aquifère qu'à celle du ou des points précis où cet aquifère doit être exploité. Le contexte actuel est marqué par une diminution de la réalimentation des aquifères et une augmentation de la demande donc du nombre de forages et des débits pompés. On aboutit à un régime de surexploitation qui se traduit par un abaissement plus ou moins généralisé et

prononcé des niveaux d'eau, donc à une augmentation des coûts d'exploitation et à une mise hors de portée de l'aquifère d'une réalimentation saisonnière par infiltration des eaux de pluie. Lorsque ces aquifères sont situés en zone côtière, au problème de surexploitation s'ajoute celui de la contamination par invasion d'eau salée dans les secteurs en surexploitation, c'est-à-dire lorsque les niveaux d'eau descendent plus bas que le niveau de la mer. Ce phénomène, difficilement réversible, touche presque tous les aquifères situés entre le Sine-Saloum et le delta du fleuve Sénégal, deux zones où le phénomène s'accroît du fait des remontées d'eau marine à l'intérieur des terres.

Il se pose également le problème de la qualité de la ressource en eau dans certaines zones pour des raisons liées à la pollution par les nitrates ou à la présence de fluor à des niveaux importants.

La diffusion indirecte par infiltration des produits chimiques est le plus grand risque de contamination des eaux souterraines.

#### A4). PECHE ET AQUACULTURE

Les potentialités de la pêche sénégalaise en mer sont connues grâce aux études du Centre de Recherche Océanographique Direction Technique (CRODT, ISRA). Ce qui n'est pas le cas pour la pêche continentale.

Les statistiques de la pêche industrielle sont collectées à partir du port de Dakar où débarquent l'essentiel de la flottille industrielle.

D'une façon générale, les ressources démersales côtières (thiof, crevettes, pagre) sont pleinement exploitées. Les scientifiques recommandent une réduction de l'effort de pêche pour restaurer ces ressources.

Les stocks de pélagiques côtiers (sardinelles) sont pour l'instant encore assez importants. Leur exploitation par la pêche inspire moins de soucis aux chercheurs à l'exception de 2 à 3 espèces (la sardinelle ronde, la plate et le chinchard noir).

Ce n'est pas le cas au niveau des estuaires et fleuves. Dans ces biotopes, les ressources halieutiques sont pleinement exploitées. La baisse drastique des rendements de la pêche des principales exploitées (ethmalose, crevettes) et de la taille des espèces laissent le supposer.

Les modes de production non durables se résument ainsi :

Usage d'engins de pêche prohibés (dynamique, usage de produits chimiques, engins de pêche à faible maillage, sennes de grandes tailles supérieures à 1000 m)

Capture et rejet de juvéniles (poisson, crustacés, mollusques marins)

Pêche dans les zones de frayères

Pêche ciblée sur des stocks pendant la période de reproduction

Exploitation de ressources halieutiques pour leurs œufs

Exploitation des raies et requins pour leurs ailerons

Valorisation des juvéniles par transformation

Impacts sur l'environnement

Diminution du nombre des espèces (érosion de la biodiversité)

Réduction de la chaîne trophique par la disparition ou la réduction de l'abondance de certaines espèces au profit d'autres

Dégradation des habitats des espèces (destruction des herbiers du fait de l'usage de certains types de pêche comme les chaluts de fond, les filets dormants ; pollution du milieu marin par l'usage de la dynamique et de produits chimiques)

Envasement des vasières du fait de la destruction des habitats (herbiers, mangrove).

#### A5). ELEVAGE

Les différents systèmes de production décrits ci-dessus se trouvent confrontés à des contraintes qui menacent leur existence dans le long terme. Parmi ces contraintes on peut citer : la dégradation des ressources naturelles, la progression de l'emprise agricole et de la pression foncière dans l'ensemble du pays, la faiblesse l'insuffisance des infrastructures pastorales (forages, mares, etc.), des capacités techniques et organisationnelles des éleveurs.

#### **A6). MINES**

Le Sénégal, bien que n'étant pas un pays à vocation minière et pétrolière, son industrie est dominée par la filière phosphatière qui représente plus de 15% des recettes à l'exportation. Les entreprises d'exploitation d'attapulгите, de production du ciment et celles d'extraction de carrières sont aussi importantes.

En plus de la non renouvelabilité de ses ressources, l'activité minière est reconnue comme étant une source de pollution non négligeable.

L'exploitation abusive, parfois illicite et mal organisée de carrières de matériaux dans le département de Rufisque entraîne la perte et la dégradation des sols et une forte dégradation du couvert végétal.

La non restauration de certaines carrières (calcaires de Rufisque-Bargny et carrières de latérite au Sénégal Oriental) entraîne la perte des sols dans ces zones.

Il subsiste également un problème crucial qui est l'érosion côtière : l'extraction abusive des sables de plages entraîne l'avancée de la mer sur le continent. Le sable de mer étant avec le ciment le matériau le plus usité, il en résulte une forte demande. Comme à Dakar il n'y a qu'une seule carrière publique (Mbeubeuss), son exploitation abusive pose problème. En plus, les charretiers s'adonnent à l'exploitation illicite et non moins abusive le long des plages des Parcelles Assainies jusqu'à Hamo II.

L'exploitation des gisements d'attapulгите d'Allou Kagne porte lourdement préjudice aux forêts de Pout, Thiès et Bandia. De même, l'exploitation des carrières dans la région de Rufisque entraîne la déforestation et le déboisement (PNAE, 1997, PRAE, 1997).

#### **B). Secteurs de transformation (produits secondaires).**

##### **B1). INDUSTRIE**

Le secteur industriel contribue considérablement au développement socio-économique de notre pays. Cependant, le niveau très faible de notre développement technologique, allié à la vétusté de notre outil de production participent considérablement à la dégradation de l'environnement urbain et plus particulièrement à Dakar qui regroupe près de 90% des entreprises industrielles du pays (voir en annexe tableau typologie des industries et des rejets).

En ce qui les Industries Agroalimentaires (IAA), divers aspects de la protection de l'environnement sont à considérer pour garantir un développement durable respectueux de l'environnement :

Les procédés de transformation généralement utilisés en IAA, qui font recours à divers additifs/ingrédients et techniques occasionnent diverses émissions liquides ou gazeuses et des déchets sources de pollution de l'environnement externe : l'air, le sol et les eaux. Parmi les émissions des IAA présentant le plus risque pour l'environnement figurent en première place les rejets d'eau chargée d'impuretés diverses (ces rejets peuvent atteindre les eaux de surface et perturber ce milieu : les pollutions peuvent être organiques ou minérales) ; les IAA étant généralement grosses consommatrices d'eau;

Pour les IAA, une source d'inquiétude pour la protection de l'environnement demeure aussi l'utilisation d'emballages non biodégradables ou non recyclables ;

Les économies d'énergie et la gestion rationnelle de l'approvisionnement en matière première sont aussi autant d'aspects à intégrer dans les aspects environnementaux des IAA. Une énergie propre et des technologies peu consommatrices d'énergie sont à privilégier pour tenir compte de l'épuisement des ressources énergétiques et des gaz à effet de serre.

## B2). ARTISANAT

L'artisanat est un secteur transversal et interfère dans beaucoup d'autres secteurs économiques. Le caractère informel du secteur de l'Artisanat explique la situation exceptionnelle de ce secteur. Les principaux impacts sur l'environnement sont :  
abondance de déchets pollutions sonores, atmosphériques

## B3). ENERGIE

Dans le sous-secteur des Combustibles Domestiques, la part des combustibles ligneux est importante à cause de l'évolution des habitudes des ménages et la part encore faible du GPL dans la consommation des ménages au niveau national. Les combustibles ligneux représentent 40% de la consommation totale du pays en 2004.

Cependant, l'évolution récente constatée de la pénétration du GPL tend à modifier rapidement ces tendances.

Les principales contraintes restent marquées par une surexploitation qui se fait par la défriche systématique de larges superficies qui ne se régénèrent par la suite que très lentement, lorsqu'elles ne sont pas utilisées pour l'agriculture. Le front de l'exploitation forestière recule ainsi d'année en année, pour atteindre aujourd'hui des zones situées à plus de 400km de la capitale. Malgré le potentiel en combustibles ligneux, on estime que 45 000 hectares de formations forestières disparaissent chaque année, à cause des feux de brousse, du défrichage pour l'obtention de nouvelles terres, de la faible pluviométrie, du surpâturage et de la production de bois de chauffe et de charbon de bois. On estime la déforestation actuelle due à la consommation de charbon de bois à entre 12 000 et 24 000 hectares par an. Malgré la politique de substitution des combustibles ligneux par le gaz butane qui permet d'économiser annuellement plus de 100.000 tonnes de charbon de bois l'équivalent de plus de 10.000 ha de formations naturelles. Mais cette butanisation est coûteuse pour l'Etat en raison des subventions allouées, de l'ordre de 13 milliards par an, compte non tenu de l'exonération des taxes sur les équipements gaz.

Le charbon de bois est aujourd'hui produit inefficacement (avec notamment un rendement de conversion du bois au charbon de bois de 16% contre 20% normalement. Les conséquences de cette surproduction de charbon ont entraîné:

la dégradation du couvert forestier (environ 20.000 ha/an) ;

la dégradation des sols ;

l'appauvrissement des populations rurales et une accélération de l'exode rural avec un transfert de richesses des populations rurales vers les populations urbaines.

La faible percée d'autres combustibles de substitution (kérosène, tourbe, gel fuel, briquettes de charbon de biomasse) à cause surtout d'obstacles socioculturels, technologiques et tarifaires les rendant peu attractifs pour les investisseurs potentiels.

Les principaux problèmes du sous-secteur de l'électricité sont :

Le coût élevé de l'électricité et des hydrocarbures ;

L'accès limité des populations à l'électricité associé à une mauvaise qualité de service ;

La pollution de l'environnement lié à la nature de la technologie et de la ressource de production d'électricité.

La faible percée des énergies renouvelables (solaire et éolienne)

L'option de grand barrage retenue pour l'hydroélectricité

L'essentiel des contraintes identifiées lors de la réforme de 1998 persistent encore :

situation d'endettement financière de l'entreprise nationale ;  
difficultés de mobiliser les ressources financières requises pour les investissements ;  
la vétusté du parc de production ainsi que le réseau de distribution ;  
faiblesse du taux d'électrification, malgré les évolutions constatées.

Le taux d'électrification rurale au Sénégal reste faible (13,5%) malgré les réformes qui ont été prises et dont les objectifs visaient, entre autres, une augmentation de la couverture électrique du pays, notamment en milieu rural.

Dans le sous secteur des hydrocarbures, le potentiel pétrolier du Sénégal reste à établir car le bassin du Sénégal est très sous-exploré et la densité des forages réalisés à ce jour représente seulement 7% de la moyenne mondiale.. Le cadre législatif et fiscal en vigueur jusqu'à fin 1997 (Code N°86-13 d'avril 1996) n'était pas suffisamment attractif pour les investisseurs privés. Il a été actualisé récemment et rendu plus compétitif avec le nouveau Code Pétrolier 98-05.

#### **B4). CONSTRUCTION, HABITAT**

Le secteur de l'habitat occupe une place importante dans le processus de développement économique et social du pays. En effet le logement occupe la deuxième place dans les investissements des ménages, environ 20,3% des dépenses totales.

C'est aussi un secteur caractérisé par la présence d'acteurs multiples et diversifiés dont principalement : les entreprises du bâtiment et des travaux publics, les promoteurs immobiliers publics et privés, les coopératives d'habitat, les architectes, les notaires, etc.

Les pratiques non durables dans le secteur de l'habitat se présentent comme suit :

- Habitat planifié (sociétés nationales) et Promoteurs privés avec une prolifération de programmes de production de logements qui crée une extension rapide des zones d'habitations ;
- Habitat coopératif non contrôlé.
- Auto construction avec une absence de contrôle de l'application des règles de l'art ; et transformation anarchique des habitations ;
- Habitat spontanée avec occupation illégale de l'espace et production de maisons précaires ;
- Habitat rural avec édification d'habitations non adaptés au contexte climatique ;

#### **C). Secteurs de services.**

##### **C1). TOURISME**

Parmi les secteurs qui ont le plus contribué à cette croissance (le Produit Intérieur Brut (PIB) a progressé en moyenne de plus de 5% depuis 1995), figure le tourisme dont la part dans le PIB national est de l'ordre de 2,5%. Par ailleurs, les recettes fiscales provenant du tourisme représentent 4,5 à 5% de celles du Sénégal.

Malgré ces bons résultats, le tourisme est confronté à d'énormes difficultés et les acteurs sont unanimes pour dire que « le secteur est malade » et qu'il faut mettre en œuvre des politiques de rupture qui passent par des mesures d'urgence.

En effet, la croissance du tourisme a très peu d'impact sur l'amélioration des conditions de vie des Sénégalais (selon le DSRP<sup>2</sup>). Son impact sur l'économie nationale reste faible et ses performances sont très en deçà des potentialités du marché mondial du fait d'énormes difficultés et de contraintes à la fois structurelles, institutionnelles et conjoncturelles.

##### **C2). TRANSPORT**

Le secteur des transports (routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien) est une composante essentielle de l'activité économique nationale. Il contribue à un pourcentage appréciable au Produit intérieur brut (10% du PIB selon les données issues du plan national d'action pour l'environnement). Il facilite les échanges commerciaux.. Il détermine les capacités des biens et des personnes à circuler dans l'espace économique national et international. C'est pourquoi

les pouvoirs publics lui accordent une importance particulière dans les différentes politiques de développement économique.

Sur 100 conducteurs accidentés en 2002, 77,4% d'entre eux en sont sortis indemnes. Ce taux est de 80,3% en 2003 et de 83,4% en 2004.

On retient que dans la plupart des cas d'accidents, 8 chauffeurs sur 10 en sortent indemnes.

Les tués sont généralement des passagers (39% en 2002, 39% en 2003 et 30% en 2004). Pour plus de détail, voir tableau évolution des accidents par catégories et par type, en annexe)

### C3). COMMERCE

L'environnement du commerce international a été modifié par divers faits nouveaux qui ont fait naître à la fois de nouveaux enjeux et de nouvelles possibilités et qui ont conféré encore plus d'importance à la coopération économique multilatérale.

La grande distribution nécessite la fabrication massive de produits homogènes, supportant bien un transport en grande quantité sur de grandes distances. Elle a aussi un impact considérable sur les caractéristiques des produits vendus et sur les modes de production.

Le secteur des produits de base domine l'économie de beaucoup de pays en développement comme le Sénégal, tant pour ce qui est de la production que de l'emploi et des recettes d'exportation.

Dans les efforts faits en vue de modifier les modes de production et de consommation, divers moyens ont été employés, notamment les normes de procédés, les normes de produits, les emballages, l'information des consommateurs.

Au Sénégal, l'Administration, les associations de consommateurs et d'autres organisations non gouvernementales tiennent de plus en plus compte des questions environnementales et sociales dans les efforts qu'elles font pour aider les consommateurs à effectuer des choix éclairés.

La pression des consommateurs pour une production viable amène un nombre de plus en plus grand de sociétés nationales à appliquer au plan mondial, des normes uniformes à toutes leurs opérations et à celles de leurs fournisseurs. Un nombre croissant de sociétés obtiennent la certification correspondant à des normes de gestion rigoureuse de l'environnement établies par l'Organisation internationale de normalisation (ISO et HACCP), afin de répondre aux attentes des consommateurs.

### D). Gestion des déchets

L'assainissement est encore très peu développé en milieu rural. Dix sept pourcent (17%) seulement des ménages ruraux disposent de l'un des systèmes d'évacuation des excréta et des eaux usées, en 2004. L'utilisation de systèmes d'évacuation des eaux usées ménagères est quasiment inexistante.

A ce tableau s'ajoute une assez forte disparité régionale en matière d'accès à des systèmes adéquats d'assainissement sur l'ensemble du territoire national.

Cependant, une expertise technique et des capacités de gestion de projets d'assainissement autonome ont été récemment développées et constituent un acquis majeur pour une diffusion massive en milieu rural.

Au Sénégal, la production des déchets solides augmente en rapport avec l'accroissement continu de la population et de la diversification des modes de consommation et de production.

La gestion actuelle des déchets chez les individus, dans les ménages, le commerce et l'industrie, aussi bien qu'en milieu urbain que rural, est caractérisée par une collecte et une récupération faibles. Il en résulte une prolifération des déchets touchant tous les milieux et

qui se traduit par des impacts négatifs sur l'environnement (pollution des eaux de surface, des sols et des végétaux) et sur la santé des animaux et des populations.

Globalement, la situation est relativement inquiétante dans les villes et les audits techniques de l'Agence de Développement Municipal (ADM) révèlent que :

plus de la moitié des communes ont un système de gestion en régie donc une faible intervention du secteur privé ;

la collecte s'effectue de façon irrégulière dans toutes les localités, (alors qu'elle est inexistante dans plusieurs communes ;

les moyens matériels sont insuffisants et inappropriés ;

toutes les villes ont recours à des décharges sauvages ;

le personnel prévu pour le nettoyage est insuffisant ;

les efforts financiers pour la collecte des ordures sont globalement insuffisants (près de la moitié des communes ont un budget de nettoyage inférieur à 1 % des recettes

Les problèmes liés à la gestion des produits chimiques sont nombreux et variés. Ils concernent la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques. Toutefois, on peut résumer les problèmes en deux grandes catégories, ceux découlant de pratiques de consommation non durables et ceux générés par des modes de production non durables.

Les pratiques de consommation non durables sont relatives au recyclage des emballages des produits chimiques, à la formulation des matières chimiques actives en petites quantités, à l'utilisation incontrôlée des produits pharmaceutiques.

La totalité des emballages des produits industriels sont recyclés et réutilisés par les ménages. Les emballages de dimension moyenne (inférieure à 200 litres) sont par exemple utilisés par les ménages comme réservoirs d'eau ou pour garder des aliments surtout s'ils sont en matière plastiques. Ces emballages ou contenants de produits chimiques font l'objet d'un lavage sommaire avant utilisation ce qui souvent, est la cause de mort brusque par suite d'intoxication aiguë (le 30 novembre 2005, 4 personnes d'une même famille sont mortes à la suite d'une intoxication par un produit chimique dangereux à Kolda). Ces types d'accidents surviennent la plupart du temps en milieu rural où les paysans manipulent les produits chimiques surtout les pesticides par méconnaissance du degré de dangerosité de ces produits et surtout des consignes d'utilisation mentionnés sur les étiquettes apposées sur les emballages de ces produits.

Concernant, les produits pharmaceutiques, le grand problème qui se pose est l'existence de marché parallèle où les conditions de stockage de ces produits sont incontrôlées, et hors normes. Ainsi, des produits périmés peuvent se retrouver sur le marché ou encore ces produits peuvent être destinés à des usages thérapeutiques non appropriés.

A côté de ces pratiques de consommation non durables, existent également des modes de production de ces produits chimiques qui portent atteinte à l'environnement et à la santé humaine et animale.

### III. Esquisse du programme de promotion des modes de consommation et de production durable

Les modes de production et de consommation connaissent des pratiques qui pour la plupart portent atteinte à l'environnement ou n'assurent pas la durabilité dans la gestion des ressources et potentialités. En fait ces pratiques ont toujours existé, mais sont actuellement redoutés à cause de la technicité dont dispose les sociétés humaines, les facilités et rapidités de déplacement, certains schémas de développement effrénés basés sur un usage déraisonné des ressources et productions. La durabilité de diverses ressources et productions ne sera obtenue que si des options raisonnées de consommation sont adoptées dès maintenant, selon des orientations politiques affichées, des cadres institutionnels propices à sa mise en œuvre, une

bonne conscientisation des acteurs, bénéficiaires et consommateurs. Un suivi de chacune des productions et ressources devra être opéré, de façon à situer les seuils critiques de dépassement (au moins à la moitié des stocks disponibles), et la définition des durées limites de production possible. De tels travaux sont déjà menés pour le pétrole (combustible fossile) dont certains scénarios prédisent l'épuisement du stock mondial à partir 2013 ou 2020 pour d'autres.

Dans la situation actuelle du Sénégal, certaines ressources / productions devraient faire l'objet d'attentions particulières, pour assurer une meilleure durabilité. Des analyses permettent de ressortir par exemple : le bois –combustible, les matériaux de construction (sable de mer, basalte), certains aquifères sensibles (exemple du littoral), certaines ressources halieutiques surexploitées. Mise à part les matériaux de construction, les autres ressources – productions sont renouvelables, mais méritent de notre part d'autres options de régénération, de restauration. Des schémas précis d'aménagement (plantations, régénération naturelle ou assistée, mise en défens, parcelles d'exploitation contrôlée, etc.).

La sensibilisation, l'information et la formation doivent être pris en compte dans le sens de modifier les attitudes et comportement. C'est un aspect délicat du processus dont la réussite exige parfois une certaine durabilité. Le plan de communication proposé va ébaucher les modalités à mettre en place, les thèmes à aborder et les cibles à viser. En réalité, il apparaît que certaines alertes de risque d'épuisement de ressources ne sont pas toujours formulées à l'attention des consommateurs, des populations et surtout des décideurs politiques. De même, certaines mesures d'accompagnement requises ne sont toujours appliquées dans le cadre de leur exploitation, de leur utilisation, de sorte à assurer leur durabilité.

Les décideurs politiques devront être mieux sensibilisés sur des pratiques d'exploitation, d'utilisation non conforme à la préservation des ressources, des productions. Des mesures idoines pourraient ainsi à temps être prises (réglementation, appuis institutionnels, organisation), pour une durabilité de l'usage. Une vision (non plus immédiate) de la satisfaction des besoins sera davantage prise, de sorte à permettre aux générations futures un accès aussi à ces ressources et productions. L'état des lieux des ressources et productions, les modes et niveaux actuels d'exploitation permettront la formulation de ces alertes et les ressources ciblées.

Enfin les rejets de nature diverse et les pollutions engendrées par les secteurs de transformation, de services et même de production, devront faire l'objet d'attentions plus constructives. Au-delà des diagnostics établis, le présent plan va proposer des mesures de recyclage, de réutilisation (si possible), et surtout la protection des sites sensibles faisant l'objet de pollution (exemple : baies, fleuves et cours d'eau, nappes phréatiques, ...).

Axe stratégique 2 : Promotion de modes de production et de consommation durables

| Objectifs stratégiques   | Indicateurs d'objectifs  | Lignes d'action   |
|--|--|---|
| <p>2.1. Briser le cercle vicieux de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement</p>                        | <p>Rapports d'études sur les liens entre la pauvreté et l'environnement<br/>                     Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté<br/>                     Niveau de sécurité alimentaire<br/>                     Niveau de dégradation des ressources naturelles (y compris la biodiversité) et de l'environnement</p> | <p>Renforcer les programmes de gestion des terroirs ;<br/>                     Valoriser le patrimoine naturel et social par la promotion de l'écotourisme<br/>                     Renforcement des programmes de lutte contre l'insalubrité, et la promiscuité et les épidémies<br/>                     Renforcement des programmes d'assainissement en milieu urbain et rural<br/>                     Promouvoir des activités génératrices de revenus pour atténuer la pression sur les ressources naturelles ;<br/>                     Veiller à la répartition équitable des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles (mines, carrières, forêts).</p>               |
| <p>2.2. Restaurer les écosystèmes, et promouvoir des modes d'utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> | <p>Superficies de terres dégradées restaurées ;<br/>                     Taux d'application des normes techniques et des technologies appropriées<br/>                     Niveau de dégradation des écosystèmes</p>   | <p>Restaurer les écosystèmes dégradés (Sol, Eau, Air) ;<br/>                     Renforcer les programmes de mise en place des aires protégées communautaires marines et terrestres ;<br/>                     Améliorer les conditions d'exercice de la médecine traditionnelle pour une meilleure gestion des RN et de la biodiversité ;<br/>                     Développer et prendre en compte la recherche sur la biodiversité et les biotechnologies<br/>                     Promouvoir des systèmes de production respectueux de l'environnement et de la santé humaine<br/>                     Renforcer les programmes de développement des énergies nouvelles et renouvelables</p> |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | <p>Promouvoir des systèmes d'économie d'énergie</p> <p>Renforcer les programmes d'aménagement des forêts classées</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre des programmes de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)</p>  |
| <p>2.3. Diminuer le taux de pollution critique</p> | <p>Nombre d'entreprises ayant un système de management environnemental</p> <p>Niveau de pollution (de l'air, de l'eau et des sols)</p> | <p>Appuyer et accompagner les secteurs de production dans la mise aux normes environnementales</p> <p>Améliorer la gestion des déchets ménagers, industriels et biomédicaux</p> <p>Vulgariser et appliquer les textes relatifs aux études d'impact environnemental et social</p> <p>Promouvoir des modes de transports respectueux de l'environnement</p> |

Document PROMYSOIRE

### AXE stratégique 3 : Promotion d'un développement équilibré et harmonieux.

Le territoire sénégalais qui a fait l'objet de nombreuses mesures d'organisation et d'aménagement, depuis l'époque coloniale, porte encore et davantage les marques de déséquilibre, au point de voir des inégalités spatiales ou une injustice spatiale résumer des disparités qui en réalité illustrent des inégalités sociales.

L'Etat du Sénégal comme les autres Etats de l'Uemoa (Union économique et monétaire ouest-africaine) doit prendre des mesures pour un rééquilibrage du territoire.

#### Diagnostic de la situation de l'aménagement du territoire :

Des déficits de connaissances en matière d'aménagement ;

Une macrocéphalie de Dakar ;

Des problèmes de mobilité urbaine dans la région de Dakar ;

Un déséquilibre du réseau urbain ;

Une concentration de la majorité des hommes et des activités dans le quart ouest du pays ;

De fortes disparités socio-économiques, intra et inter-régionales ;

Une absence de prise de conscience suffisante du rôle central de l'aménagement du territoire dans le processus de développement ;

Une inefficacité des stratégies définies dans les documents de planification spatiale ;

Des pratiques foncières que la règle ne parvient pas encore à juguler, avec des surcoûts et des déséconomies ;

Des difficultés dans la lecture des échelles d'intervention conduisant à une déficience topologique obscurcissant la volonté de cohérence territoriale ;

Un défaut d'articulation entre les différentes échelles.

Une mise en relation verticale (filière, déconcentration, décentralisation), par à coup, qui aboutit à une congestion ;

Une déficience dans la mise en relation horizontale, affectant la synergie attendue entre différents secteurs.

Les logiques qui ont prévalu à chaque étape ou option ont toujours mis en exergue la région-capitale et le littoral. Donc, il est noté un relatif échec des politiques menées jusqu'ici, car ayant eu peu d'effets escomptés sur l'équilibrage du territoire national. Le manque de lisibilité des véritables relations territoriales entre les différentes catégories d'espaces résulte moins d'une absence d'informations que d'une déficience dans les volontés affichées d'une réelle mise en relation des différentes entités territoriales.

La volonté d'ériger une métropole ouest-africaine ou, - à tout le moins-, littorale s'est traduite par un intense courant d'investissements dans et autour de Dakar. Du reste, Dakar apparaît plus comme un aspirateur d'énergie et de valeurs qu'un (re)distributeur de biens accumulés. La priorité accordée à Dakar, pour son poids administratif, politique et économique, car abritant le principal port pour les débouchés des produits de plusieurs pays de l'intérieur, participait de l'effort de construire ou de raffermir son rang de capitale. Le statut de place centrale du commandement territorial lui confère ainsi une dignité hiérarchique de premier rang.

Les politiques mises en œuvres laissent apparaître des non choix entre les paradigmes de la mobilité et de la centralité. Le territoire s'accomplit ou se régit sous l'empire de la contingence alors que des efforts voire des prises de positions politiques participent de l'aménagement du territoire. La non maîtrise de nombreuses variables sur une longue période, ponctuée par une volatilité de la demande annihile tout effort de rationaliser la localisation ou d'accompagner les implications spatiales ou territoriales des investissements.

De l'organisation spatiale de Dakar dépend jusqu'à présent le fonctionnement du territoire national. La hiérarchisation des lieux en fonction de leur rôle politique et non de leur aptitude

à animer un territoire ou encore moins à faciliter la production ou à valoriser les produits locaux, constitue une inertie à la dynamique des terroirs.

Les options majeures dans les choix économiques portent sur le tourisme et la pêche ; les fortes densités de population, dans les régions Centre Ouest, et davantage le long du littoral s'expliquent surtout les opportunités en matière d'emploi.

La valorisation du littoral a aussi occasionné une compétition dans les usages du sol ; une spéculation foncière, suivie d'une raréfaction des opportunités foncières.

La concentration des hommes et des biens, en plus des déséquilibres qu'elle entraîne, accroît les coûts d'externalité. D'ailleurs, elle se traduit par une inertie, obérant de la sorte la productivité et le niveau de croissance du PIB.

Les découpages territoriaux et administratifs établissent ou renforcent des écarts tant en superficie, en démographie qu'en distances. 38 % de la population se concentrent dans 9 % de la superficie nationale ; 60 % de la superficie nationale n'enserme que 16 % de la population du pays.

Le système de production axé pendant sur la monoculture de l'arachide a modelé le territoire en termes d'exploitation optimale, quasi exclusive ; les voies de communication étaient dessinées en vue de leur évacuation. Les conditions de rente conférées à un type de produit suffisaient à maintenir pendant longtemps un marché captif, façonnant à merci toute forme d'organisation spatiale, au gré d'une économie de traite.

D'ailleurs, l'économie du Sénégal, quoiqu'en pleine croissance, présente des richesses mal réparties, consigne le Sénégal parmi les pays les plus pauvres du monde.

L'essentiel des investissements économiques, sociaux et culturels se concentre dans la région de Dakar. Le déséquilibre spatial dans les interventions économiques, dans la mise en place des équipements au profit d'une région a accentué l'idée d'une injustice spatiale.

Il se manifeste par :

*une forte concentration de la population urbaine du pays ;*

*une forte concentration des équipements et des services ;*

*une forte concentration des unités industrielles.*

L'évolution du parc industriel s'est accompagnée d'une absence claire d'orientation spatiale, caractérisée notamment par une promiscuité des unités sans tenir compte de leur lien fonctionnel ou de leur degré de risque ou dangerosité. En outre, ces établissements à risques partagent la même zone des habitations érigées en toute illégalité, car faisant fi de la réglementation urbanistique.

Le poids de Dakar est considérable : la région qui couvre 0,28 % de la superficie du pays enserme 23 % de la population nationale.

87% du nombre des entreprises industrielles ;

75% de leurs chiffres d'affaire ;

71% de leur valeur ajoutée ;

71% des effectifs ;

Un accroissement des risques industriels ;

Un accroissement de la congestion dans la circulation des biens et des personnes.

Dakar connaît une forte concentration économique et démographique. Elle est la principale ouverture vers l'extérieur grâce à un port et un aéroport de stature internationale. La ville est aussi un grand centre d'affaires.

En 2002, 75% des trajets intérieurs de marchandises ont pour origine ou pour destination Dakar.

Dakar dispose de l'essentiel de équipements marchands au détriment des autres départements de la région : 48% des marchés centraux, 89% des centres commerciaux et 96% des banques.

Avec la croissance du secteur du commerce, se traduit par une demande en équipements marchands. L'approvisionnement des autres villes ou régions en marchandises se fait de manière régulière.

Le Sénégal connaît un mouvement migratoire très important, se manifestant d'abord par un exode rural, une urbanisation rapide et non maîtrisée, un allongement continu des distances domicile-travail, une dégradation de l'environnement, une persistance d'un chômage massif chez les jeunes.

De plus en plus, les relations de travail révèlent un bassin d'emploi plus étendu, allant jusqu'à Thiès ou Mbour, à plus de 80 Km du centre-ville. D'ailleurs certaines zones comme Pikine ont été longtemps considérées comme des cités dortoirs.

Les politiques menées jusqu'ici ont renforcé le poids de Dakar ; les programmes d'amélioration des conditions de transport ont des impacts sur l'accessibilité de ville-capitale, occasionnant de la congestion, car la quête d'amélioration de la vitesse ne s'est pas accompagnée de programme conséquent de mise en place d'infrastructures susceptible de juguler l'accroissement de flux. La prise en compte de la vitesse de circulation des biens, des personnes et des flux conditionne a posteriori la vitesse d'accumulation des biens.

La temporalité des activités façonne aussi l'organisation du territoire. L'activité de production, pour l'essentiel, subit une saisonnalité voire une temporalité participant de beaucoup au dérèglement de nombreux secteurs d'activités ou branches, ou un manque d'efficacité dans les tentatives de mise en relation des filières, en vue d'obtenir une synergie.

|                              |                         |
|------------------------------|-------------------------|
| <i>Superficie :</i>          | 196 700 Km <sup>2</sup> |
| <i>Population</i>            | 11 987 000              |
| <i>Eau :</i>                 | 2 %                     |
| <i>Terres cultivées :</i>    | 12 %                    |
| <i>Terres inexploitées :</i> | 16 %                    |
| <i>Forêts :</i>              | 31 %                    |

Axe stratégique 4 : Renforcement des mécanismes de coopérations sous- régionale, régionale et internationale en matière de développement durable.

Le fondement de la coopération internationale en matière de développement durable réside dans le fait les défis environnementaux transcendent les frontières étatiques et se posent de façon spécifique pour chaque aire géographique. Les contours des zones éco-géologiques ne recoupent pas toujours les frontières des Etats les obligeant ainsi à une grande coopération et à une solidarité transfrontalières pour juguler les phénomènes. A titre d'exemple, la zone sahélo saharienne est confrontée à un déficit pluviométrique persistant malgré l'occurrence de quelques années normales. Ce phénomène, combiné à des facteurs anthropiques (monoculture agricole, feux de brousse, défaut ou déficit de fumure, surpâturage etc...) a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques, entraînant une dégradation des ressources naturelles, des sols et une baisse des productions, autant d'indicateurs d'un processus de désertification.

Pour faire face à ces phénomènes et apporter une réponse pertinente, plusieurs Institutions sous régionales et régionales apportent leur soutien au renforcement de la coopération. Le Sénégal est membre de plusieurs de ces Institutions. On peut citer : l'Union Africaine (UA), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Ces Institutions élaborent des politiques, programmes et plans d'actions pour un développement économique et social des populations qui souvent sont désarticulés les uns, aux autres et sans réelle synergie avec la politique nationale. Elles jouent

aussi un rôle de tampon afin de mobiliser plus facilement pour le compte des pays membres, les ressources indispensables à leur projet et programme.

Pour sa part, le Sénégal reste un acteur privilégié notamment dans le cadre du NEPAD dont il a la charge du volet de l'environnement. Il est aussi impliqué dans plusieurs projets et programmes sous régionaux dont la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes et l'édification de la Grande Muraille Verte pour freiner la désertification. D'autres actions à l'initiative des populations locales tendent à favoriser une plus grande intégration des espaces territoriaux ; c'est par exemple le cas dans certaines régions périphériques du Sénégal comme la région de Tambacounda, où la proximité des coutumes, des cultures et des langues pousse à des actions communes comme les festivals de culture qui sont également des opportunités d'échanges économiques et donc de renforcement de la gestion concertée des ressources transfrontalières. Le principal handicap du Sénégal dans cette dynamique d'intégration économique réside dans son enclavement du fait de la déficience des infrastructures de transport et d'échange. La promotion de la coopération sous-régionale et régionale reste une urgence pour les Institutions d'intégration économique même si la grande expérience de la sous région en matière de coopération dans la gestion en commun des ressources en eau avec l'OMVS, constitue un atout qu'il est possible d'étendre utilement dans d'autres domaines.

Au-delà la sous région, et de son espace géographique, d'autres menaces se précisent. En effet, la réduction de la couche d'ozone et le réchauffement de la planète peuvent hypothéquer sérieusement la vie sur terre. Ces défis contemporains interpellent toute la planète et ses habitants. Le réchauffement graduel de la terre du fait des actions anthropiques d'émission de gaz à effet de serre, entraînera une série de catastrophe et de cataclysme dont les principales victimes résident dans les pays sous développés et dans les tous habitats proches du niveau de la mer. En matière environnementale aussi, le fossé entre pays riches et pays pauvres se répète dans la façon dont les rôles sont distribués. Les premiers détruisent notre patrimoine commun du fait de leur mode de production et de consommation, les seconds subissent de façon impuissante les conséquences. C'est pourquoi le Sénégal doit se donner les moyens de renforcer la coopération internationale pour sauvegarder notre bien commun et contribuer aussi aux débats qui se mènent dans les instances internationales. Il doit, de concert avec les autres pays sous développés peser de tout son poids pour modifier, ou à tout le moins, influencer les résolutions pour une plus grande solidarité entre le Nord et le Sud.

Au niveau interne, le pays dispose d'une Commission Nationale de Développement Durable dynamique qui anime le débat à l'échelle nationale, assure régulièrement la production de rapport de rapports de qualité sur les problématiques pertinentes proposés par les instances compétentes de l'Organisation des Nations Unies ( ONU ). Les ressources tirées de la coopération internationale sont conséquentes (**prés de 7 milliards de francs Cfa dans le dernier PTIP avec respectivement pour principaux partenaires les Pays bas, le FEM, la Banque Mondiale**). Pour être plus efficace, le Sénégal doit cependant améliorer les interventions des partenaires par une incitation à l'harmonisation des règles, procédures et approches en matière d'interventions. Il doit plus globalement mieux tirer profit des effets de la mondialisation y compris par le renforcement des capacités de négociation et de gestion préventive des tensions et conflits qui peuvent en naître (notamment sur les ressources en partage).

# Document Provisoire

Axe stratégique 4 : Renforcement des mécanismes de coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de développement durable

| Objectifs stratégiques   | Indicateurs d'objectifs  | Lignes d'action  |
|--|--|--|
| 4.1. Renforcer la gestion concertée des ressources transfrontalières | Existence de protocoles d'accord entre les Etats ayant des ressources en partage<br>Fonctionnalité des projets et programmes transfrontaliers mis en place<br>Niveau d'harmonisation des approches et stratégies de gestion des ressources partagées<br>Degré d'implication des populations locales concernées<br>Niveau d'harmonisation des interventions des partenaires au développement. | Harmoniser les cadres législatifs et les politiques de gestion des ressources<br>Harmoniser les approches en matière de gestion des ressources naturelles<br>Développer les initiatives intercommunautaires<br>Renforcer la synergie et des systèmes d'alerte précoce  |
| 4.2 Favoriser la création de marchés à vocation sous-régional        | Existence de marchés à dimension sous régionale fonctionnels   | Promouvoir des marchés d'intérêt sous régional<br>Sécuriser les échanges ;<br>Développer les infrastructures de communication au niveau sous-régional  |
| 4.3. Promouvoir la coopération sous-régionale et régionale           | Existence de politiques communes de développement<br>Existence de mécanismes régionaux de financement du développement durable   | Promouvoir des structures fédératrices au niveau sous régional et régional<br>Promouvoir des cadres de concertation et de coopération sous régionaux et régionaux<br>Développer des infrastructures et veiller à la sécurité des personnes et des biens<br>Encourager la mise en place de mécanismes régionaux de financement du développement durable ;<br>Appuyer la mise en place de banques de données au niveau sous régional et régional |

## Axe stratégique 4 : Renforcement des principes et mécanismes de bonne gouvernance pour un développement durable

### Eléments de diagnostic

Le développement durable suppose un régime politique fondé sur les principes de l'Etat de droit démocratique et la bonne gouvernance signifie alors une éthique de gestion de l'Etat et de ses ressources matérielles, humaines, écologiques reposant sur des principes et des normes, dont les exigences :

de transparence ;  
de responsabilité ;  
de communication et de participation citoyenne ;  
d'indépendance de la justice ;  
etc.

Un pays qui veut jouir d'une bonne gouvernance, adhère aux principes de l'Etat de droit, respecte les droits de l'homme, dispose d'un gouvernement responsable, transparent, cohérent, politiquement ouvert et tolérant, qui fait réellement participer les autres acteurs (secteur privé, société civile, syndicats) et communique effectivement avec eux, et dispose d'une structure décentralisée des pouvoirs.

Il est généralement admis que l'application des principes de bonne gouvernance peut produire des effets positifs sur la croissance des pays en créant un environnement politique, juridique et économique favorable.

Au Sénégal, le premier enjeu est la nécessité de disposer de données désagrégées permettant d'apprécier la situation de gouvernance.

Malheureusement, il est encore constaté l'absence de données désagrégées en dépit des efforts développés à travers les processus sur le DSRP, les OMD, etc.

Il est tout simplement fixé un certain nombre d'indicateurs associés à la gouvernance pour pouvoir en apprécier des pans importants, comme :

la démocratie et la participation : indicateur de santé morale qu'on peut apprécier à travers bien d'autres indicateurs comme la liberté d'expression, la capacité d'influer sur les choix publics, etc. ;

les jeux politiques : importance des actions des décideurs politiques qu'on peut apprécier à travers le respect des promesses et engagements, la durée moyenne qui sépare deux élections, le nombre de groupes de pression, etc. ;

la constitution : beaucoup d'indicateurs peuvent être retenus, tels que la limite du mandat présidentiel, le cumul de mandat, le mode de nomination des magistrats, le degré d'indépendance de la justice, etc.

la justice : rôle de restauration de l'Etat de droit tributaire d'un bon fonctionnement de l'appareil judiciaire. Les indicateurs de performances et de moyens tels que l'effectif des magistrats, la part des ressources allouées à la justice, sont mis en avant ;

la transparence : renforce la confiance mutuelle des acteurs de la société et améliore le système de gestion des affaires publiques. Elle est appréciée à travers l'existence de mécanismes de contrôle à posteriori et l'exécution des décisions de justice ;

la sécurité : la sécurité des populations est un indicateur de santé sociale qu'on peut apprécier à travers le nombre de viols, vols, meurtres, le pourcentage des zones de conflits, etc. ;

la décentralisation : le transfert en soi de domaines de compétences n'est pas le plus important. Il doit être apprécié deux indicateurs fondamentaux : le taux de transfert des ressources financières et le taux d'exécution des dépenses d'investissement par domaine de compétences ;

le développement participatif : la démarche participative est largement préconisée. Des indicateurs d'appréciation, tels que le niveau d'implication de la société civile dans la formulation des politiques, le pourcentage des projets exécutés par les ONG, le degré de coopérations pour une action commune, le pourcentage des contrats entre l'administration centrale et les agences d'exécution, etc. ;

le cadre macro-économique : stabilité macro-économique appréciée à travers les indicateurs tels que taux de croissance du PIB total et par habitant, taux de croissance de la consommation, les indices de prix, l'évolution des dépenses publiques, des recettes fiscales, etc. ;

le secteur de l'éducation : le taux brut de scolarisation, le taux d'alphabétisation, le ratio élève/enseignant, etc. ;

le secteur de la santé : progrès appréciés à travers le pourcentage de nouveaux nés ayant un faible poids de naissance, l'apport journalier de calories par habitant, la proportion des communautés ayant accès aux services de santé, etc. ;

la démographie : progrès de maîtrise des tendances démographiques appréciés à travers la réduction de la fécondité, le taux de prévalence contraceptive.

En effet, il est constaté que seuls des indicateurs inspirés par des pratiques, du vécu, des situations, des phénomènes pour le moment observés, constatés, sont formulés, ce qui indique tout l'effort de réflexion à devoir faire dans ce sens pour être plus exhaustif et pertinent sur les domaines à associer à la gouvernance, de même que les indicateurs qui sont en droit d'être bien connus et partagés.

Le fonctionnement normal des institutions constitue le second enjeu. A ce niveau, l'on peut rappeler que la stratégie du gouvernement déclinée dans le programme national de bonne gouvernance et le plan d'action CFAA-CPAR (Country Financial Accountability Assessment-Country Programm Assessment Review), vise à conforter l'Etat de droit dans une société démocratique, l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et sociale.

L'option gouvernementale, telle qu'elle est décrite, passerait par :

l'amélioration de la qualité du service public et de la gouvernance économique : relever les défis d'une administration de qualité, améliorer la programmation et la gestion des dépenses publiques ;

la gouvernance judiciaire : les lois sont clairement définies et uniformément appliquées par un pouvoir judiciaire objectif et indépendant ;

la gouvernance locale et la décentralisation : poursuivre et approfondir les actions et réformes en cours ;

le développement des pôles secondaires : développement des villes secondaires.

L'option gouvernementale, non seulement rétrécit l'espace de gouvernance à prendre en charge, mais s'appuie sur des ressources extérieures pour mettre en œuvre les actions envisagées.

La situation politique et institutionnelle telle qu'elle se présente, donne aujourd'hui matière à réflexion et devrait pousser à l'action.

Au plan de la démocratie, les textes de lois votés ces dernières années, peuvent témoigner de la volonté de renforcer la démocratie, de rendre transparente la gestion des affaires publiques et de lutter contre la corruption ;

Le renforcement de la société civile (surtout les ONG de droits de l'homme) et l'évolution de l'opinion publique sont également porteurs de progrès en faveur de la démocratie, de la transparence et de la lutte contre la corruption.

Des progrès sont véritablement réalisés dans le domaine du genre, surtout avec les femmes (parité, prise en charge médicale du conjoint, des enfants, fiscalité), même s'il y a encore des droits à conquérir.

Les entorses majeures sur ce plan sont : une administration faible (pas de démocratie sans une administration forte), atteintes aux libertés publiques (problème de respect des libertés publiques en dépit de l'existence de tous les outils juridiques nécessaires, surtout la liberté de presse)

Au plan de l'Etat de droit, il est constaté une volonté fortement affichée par les pouvoirs publics de réformer la justice, de protéger l'intégrité territoriale et de renforcer la sécurité des personnes et des biens.

Ace titre, l'on peut saluer le processus enclenché de réalisation d'infrastructures pour les juridictions départementales et régionales, de renforcement institutionnel de la justice, le relèvement considérable du niveau de rémunération des magistrats, des forces de l'ordre, le renforcement de l'effectif de la police et de la gendarmerie, les tentatives de règlement du conflit en Casamance.

Au plan de la gouvernance locale et de la décentralisation, une étape importante a été franchie avec la loi du 22 Mars 1996, portant code des collectivités locales.

La réforme de la décentralisation est complétée en 2005 par le Programme National de Développement Local (PNDL).

Des réformes importantes sont réalisées dans les domaines de l'éducation et de la santé, ce qui contribué à un meilleur accès aux services sociaux de base.

En effet, sur bien des aspects relatifs à la gouvernance le Sénégal peut se considérer d'être en avance par rapport à beaucoup de pays africains, mais force est de reconnaître les faiblesses et limites qui entravent les progrès réalisés :

le parlement n'est pas suffisamment fonctionnel : faiblesse du parlement comme contre-pouvoir à l'exécutif, pas de véritable contrôle de l'action gouvernementale par l'Assemblée nationale, faible capacité technique des parlementaires ;

le fonctionnement de la justice est largement critiqué : lenteur des procédures, conditions de travail peu favorables, législation peu adaptée au contexte socio-culturel, justice peu accessible aux groupes défavorisé, corruption dans la justice, pouvoir judiciaire peu

indépendant, lenteur dans le jugement des contentieux, difficultés d'exécution des décisions de justice ;

la faible promotion de la démocratie à la base : dynamiques locales de développement sont encore peu participatives, prédominance du parti au pouvoir, clientélisme politique, faible connaissance des droits ;

la politique de décentralisation n'est pas encore effective : textes de base à revoir, faible transfert de ressources, absence de statut des élus, conflits de compétences entre élus et administrations locales ;

la volonté politique n'est pas suffisamment mise en œuvre : des secteurs d'activités ou localités privilégiés par rapport à d'autres, des décisions majeures non prises à temps ;

la qualité des affaires publiques est faible : faiblesse du contrôle de l'exécution budgétaire, déficit de transparence dans la gestion des ressources et des affaires publiques, faible respect des règles, cas de détournements et de corruption fréquents ;

la mauvaise planification : manque d'harmonisation entre planification nationale et planification locale, insuffisance des instruments de suivi/évaluation des politiques, manque de vision à long terme, absence de définition de politiques claires, faible planification spatiale, faiblesse des capacités de planification et de coordination des politiques ;

la participation citoyenne insuffisante : déficit de culture citoyenne, manque de civisme, manque de considération de la société civile, problème d'organisation de la société civile, faible participation populaire à la gestion des affaires locales, faible contrôle citoyen de l'action publique, manque d'information des citoyens, déficit de dialogue et de communication Etat/société civile ;

la faible prise en compte des aspects genre : faible respect des droits de certaines catégories sociales, discrimination négative à l'égard de certaines catégories sociales (personnes handicapées, minorités ethniques, femmes), faible prise en compte de la dimension genre dans les politiques et programmes ;

le contrôle des finances publiques est inefficace : insuffisance du contrôle à posteriori, faiblesse des organes de contrôle, faible professionnalisation des auditeurs, manque d'indépendance des organes de contrôle ;

l'administration des services publique est peu performante : structures peu viables et adaptées, inflation institutionnelle, trop de bureaucratie, faible motivation des agents, conflits de compétences, ressources humaines mal formées, corruption, absentéisme, absence d'une charte du service public ;

l'environnement des affaires n'est pas favorable : manque de transparence, cadre réglementaire encore peu adapté, parcours de l'investisseur encore contraignant, environnement des affaires pas clair, ni sécurisant ;

l'insécurité au sud du pays, dans les villes et les routes inter régionales : vols à main armée, kidnapping, meurtres, règlements de comptes, conflits de toutes sortes, viols sur mineurs, etc. ;

la mauvaise gestion préventive et curative des crises, catastrophes ;

le faible accès aux services sociaux de base, en dépit des progrès constatés : manque de culture d'entretien et de maintenance compromettant la fonctionnalité et la durabilité des infrastructures réalisées.

## Eléments d'orientation

Le développement durable n'est pas seulement la conséquence de processus économiques, mais il est aussi le résultat de l'interaction entre les politiques économiques, sociales, environnementales et les modes de gouvernance.

C'est pourquoi, des orientations majeures marquées par une réelle volonté politique, méritent d'être formulées et mises en application.

Ces orientations majeures à traduire à travers des politiques claires et décisives, doivent être centrées sur :

la recherche de l'efficacité de l'Etat pour la mise en place d'un cadre juridique favorable à une croissance économique équitable ;  
la recherche de la stabilité des institutions civiles et politiques afin de garantir la pérennité du développement et de forger la cohésion sociale ;  
la rationalisation des structures administratives pour une meilleure prise en charge des missions et fonctions des différents départements ministériels et de leurs démembrements ;  
le renforcement des compétences transférées et des ressources ;  
la poursuite et l'approfondissement des réformes sur la décentralisation ;  
le renforcement de la déconcentration en la portant au même niveau que la décentralisation, tant du point de vue de l'élaboration des textes de base, que du point de vue de la responsabilisation des services techniques à tous les échelons ;  
l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers, citoyens et aux usagers entreprises/organisations ;  
la réduction du déficit de communication interne, de dialogue et de communication externe (avec les autres acteurs) ;  
l'impulsion d'une gestion moderne des ressources humaines garantissant une disponibilité de personnel de qualité, responsabilisé et motivé ;  
l'amélioration de la programmation et de la gestion des dépenses publiques ;  
le renforcement des capacités dans les domaines de la formulation des politiques et programmes ;  
la réorganisation, le renforcement des corps de contrôle et la réforme des textes de base ;  
la poursuite des réformes dans la justice ;  
la protection des libertés individuelles et des acquis démocratiques ;  
la lutte contre la corruption, l'insécurité, le blanchissement des capitaux, les détournements, le manque de transparence dans la gestion des ressources et affaires publiques ;  
le rééquilibrage des pouvoirs et le renforcement de l'indépendance de la justice et du pouvoir législatif ;  
le renforcement des capacités des élus locaux et des parlementaires ;  
le développement des villes ;  
l'amélioration de la planification nationale, locale, spatiale ;  
le partenariat efficace entre l'Etat, la société civile et le secteur privé ;  
la poursuite des réformes dans les domaines de l'éducation et de la santé ;  
la prise en charge plus effective de la dimension genre dans les politiques et programmes ;  
le développement de capacités de prévention et de gestion des crises et catastrophes ;  
le développement de capacités et de culture nationales d'entretien et de maintenance des infrastructures.

### 3-Eléments d'actions

| Objectifs stratégiques   | Indicateurs d'objectifs   | Lignes d'actions   |
|--|---|--|
| Promouvoir l'efficacité de l'Etat  | Textes de l'administration adaptés au contexte de la décentralisation<br>Vision à long terme claire<br>Politiques et programmes bien formulés<br>Structures administratives rationalisées<br>Ressources humaines motivées et dotées de moyens adéquats  | Refonte des textes de l'administration<br>Renforcement des capacités<br>Réforme des mécanismes de planification<br>Rationalisation du cadre institutionnel et organisationnel<br>Réforme des mécanismes de motivation du personnel<br>Accroissement conséquent des moyens des services   |
| Promouvoir une justice indépendante et un fonctionnement correct de la justice | Moins d'interférence du pouvoir exécutif dans le fonctionnement de la justice<br>Respect et exécution des décisions de justice<br>Décisions judiciaires rendues dans les délais les plus courts<br>Justice proche du justiciable<br>Justice moins corrompue<br>Justice adaptée au contexte socio-culturel, économique et international                | Poursuite des réformes institutionnelles en profondeur<br>Renforcement du statut du magistrat<br>Renforcement des capacités<br>Amélioration de la couverture territoriale en juridictions<br>Augmentation du nombre de magistrats et de greffiers<br>Instauration de mécanismes de contrôle, de suivi et de sanction<br>Organisation de l'assistance juridique<br>Modernisation des outils de travail<br>Réforme des procédures<br>Création de juridictions spécialisées |
| Rendre la décentralisation et la gouvernance locale effectives                 | Compétences transférées mieux gérées<br>Collectivités locales mieux gérées<br>Gestion des affaires locales améliorée du point de vue efficacité et transparence<br>Administration locale effective et compétente<br>Investissements publics locaux accrus<br>Niveau de maîtrise des textes amélioré<br>Niveau de participation des populations et des | Renforcement des capacités des élus et du personnel<br>Renforcement du statut de l' élu<br>Renforcement des ressources humaines, financières et matérielles des collectivités locales<br>Poursuite et approfondissement des réformes<br>Réformes sur la gestion du personnel des   |

|   |   |  |
|---|---|--|
|   | acteurs locaux  | collectivités locales<br>Poursuite des réformes budgétaires et financières<br>Harmonisation des appuis techniques et des outils de planification<br>Coordination des interventions<br>Expérimentation de processus participatifs de gestion du budget et des affaires locales              |
| Rendre le parlement plus efficace et indépendant du pouvoir exécutif  | Des lois initiées et examinées avec objectivité par les parlementaires<br>Des lois initiées par l'exécutif examinées en toute objectivité<br>Les lois votées reflètent les préoccupations réelles des acteurs du pays | Renforcement des capacités des parlementaires<br>Renforcement des assistants parlementaires<br>Plaidoyer sur la représentation parlementaire<br>Rencontres périodiques thématiques entre parlementaires et autres acteurs  |
| Renforcement de la participation de la société civile et du secteur privé à la gestion des affaires publiques | Niveau de représentation dans les processus nationaux, locaux<br>Niveau de participation dans les dynamiques nationales, locales<br>Niveau de dialogue et de communication<br>Niveau d'accès aux ressources publiques | Implication dans la formulation des politiques, programmes nationaux, locaux<br>Renforcement des capacités<br>Création de cadres d'information, d'échanges, de dialogue, de concertation<br>Rencontres périodiques de bilan<br>Instauration de mécanismes d'accès aux ressources publiques |
| Renforcement de la prise en charge de la dimension genre  | Préoccupations de toutes les catégories d'acteurs mieux prises en charge<br>Réduction des cas de discrimination négative  | Prise en charge de toutes les catégories d'acteurs dans les politiques, programmes, projets<br>Mise en œuvre de politiques, programmes et projets de réduction de la discrimination négative à l'égard des minorités ethniques, des femmes, des personnes handicapées, etc.                |
| Renforcer les mécanismes de prévention et de gestion des crises et catastrophes                               | Réduction des risques<br>Effets des crises et catastrophes mieux gérés  | Renforcement des capacités des alertes<br>Mise en place de systèmes participatifs de sentinelle, de veille et d'alerte   |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | Plaidoyer<br>Programmes d'information<br>Mise en place de fonds de gestion des crises et catastrophe   |
| Promouvoir une culture nationale et des pratiques durables d'entretien et de maintenance des infrastructures | Des infrastructures plus fonctionnelles<br>Durée de vie des infrastructures allongée   | Renforcement des capacités<br>Politique nationale spéciale<br>Plaidoyer  |
| Lutter contre les fléaux des temps modernes  | Corruption réduite<br>Sécurité des personnes et des biens améliorée<br>Blanchissement de l'argent sale stoppé  | Renforcement des capacités des forces de l'ordre<br>Renforcement des moyens<br>Renforcement de la justice  |
| Renforcement du contrôle budgétaire et des mécanismes de saine concurrence                                   | Plus de transparence dans la gestion<br>Diminution des cas de détournement et de corruption<br>Effectivité et qualité des réalisations physiques prévues | Réforme des mécanismes de contrôle<br>Renforcement des capacités<br>Réforme des mécanismes d'accès aux marchés publics<br>Promotion du contrôle citoyen de l'action publique |
| Renforcement du respect des droits humains et de la démocratie   | Moins de freins aux libertés individuelles<br>Acquis démocratiques sauvegardés   | Renforcement des capacités des acteurs en lice<br>Protection de la constitution<br>Poursuite des réformes<br>Lutte contre l'impunité   |

Document Provisionnel

## Axe stratégique 6: Renforcement des mesures et actions pouvant contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Depuis 1990, le Sénégal a participé à divers sommets et conférences dont l'objectif est d'élaborer des programmes de développement avec des objectifs quantitatifs, des cibles et des indicateurs chiffrés.

C'est ainsi que les dates ci-après sont à retenir : (i) Septembre 2000: Déclaration du millénaire; (ii) 2001: Premier rapport du Sénégal sur les OMD avec à l'appui du PNUD ; (iii) Février 2003: atelier d'échange en Afrique de l'Ouest avec l'appui du PNUD (SURF) et (iv) Mai 2003: Premier rapport sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Dans le contexte national, un ensemble de dispositions ont été prises pour faciliter l'atteinte de ces objectifs. Parmi celles-ci, notons : La Stratégie Nationale de Développement Durable en cours d'élaboration avec six axes majeurs dont l'Axe n°6 (Renforcement des mesures et actions pouvant contribuer à l'atteinte des OMD). Piloté par la CNDD et institué par arrêté primatorial numéro 004844 du 08/09/2005 ; La Stratégie de réduction de la pauvreté avec quatre axes dont l'objectif est de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015; Le Plan d'Opération pour le Développement Economique et Social (PODES); X<sup>ème</sup> plan en phase avec les axes du NEPAD; Le Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté; Le Programme National de Bonne Gouvernance ; Le Plan d'action pour l'atteinte des OMD (les priorités ont fait l'objet d'inscriptions budgétaires ce qui a motivé la relecture du DSRP et sa reformulation); La Stratégie de Croissance Accélérée en cours de formulation et La déclaration de Politique de Populations.

Une stratégie de développement durable vise principalement la réalisation d'objectifs de développement en relation avec l'économie, le social et l'environnement. Ces objectifs sont au cœur du développement durable et irriguent de manière générale l'ensemble des axes stratégiques définis. En retour, la stratégie nationale de développement durable, dans sa mise en œuvre devra s'attacher à les vulgariser auprès des différentes catégories d'acteurs et à mettre en place les moyens de leur capacitation pour la mise en œuvre des plans d'action relatifs à chacun des objectifs. C'est l'objectif visé par cet axe stratégique.

### I. Situation de référence des OMD/ Politiques et Programmes

#### 1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

Les résultats de la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) 2001-2002 ont révélé que la pauvreté a reculé de 10,8 points. En effet, la part de la population en situation de pauvreté est passée de 67,9% entre 1994-1995 (ESAM I) à 57,1% entre 2001-2002.

Egalement, la part des ménages en situation de pauvreté est passée de 61,4% (ESAM I) à 48,5% (ESAM II), soit une baisse, en termes relatifs, de l'incidence de la pauvreté de 16%.

Le seuil minimum de pauvreté globale en 2001/2002 était de 879 FCFA/jours/équivalent adulte à Dakar, 712 F CFA dans les autres centres urbains et de 497,9 F.cfa en milieu rural pendant que la dépense médiane journalière par tête des pauvres s'établit à 453 FCFA contre 713 FCFA pour la dépense moyenne (ESAM2, DPS, 2001/ 2002).

Le seuil de pauvreté extrême/alimentaire est respectivement de 342 F CFA /pers/ jour, de 317 F CFA et de 290,9 FCFA à Dakar, dans les autres villes et en milieu rural. L'extrême pauvreté polarise 12,7% des ménages sénégalais pauvres soit environ 135 823 personnes. Elle est beaucoup plus localisée en milieu rural (20,20%) qu'en milieu urbain (8,1%) (ESAM2, DPS, 2001/ 2002).

La proportion des enfants de moins de 5 ans vivant avec une insuffisance pondérale a légèrement baissé passant de 19,2% en 2001 à 17,4% en 2004.

En 2001, le taux de prévalence de la malnutrition était de 42,7% en zone rurale contre 20,8 % en milieu urbain. Toutefois, le disponible journalier en calories et en protéines est satisfaisant puisqu'il est de 2.861 kcal pour une norme OMS de 2.400 kcals par personne et par jour et de 101 grammes de protéines pour une norme OMS de 70 grammes per capita et par jour.

Les progrès enregistrés entre 1996 et 2005 notamment la baisse de la prévalence de la malnutrition, l'augmentation de la pratique de l'allaitement maternel exclusif et l'amélioration du disponible journalier en calorie et en protéines, montrent que le Sénégal pourra réduire de moitié l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans d'ici 2015.

## 2. Assurer l'enseignement primaire pour tous

Depuis 1998, le Sénégal conduit un Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) pour une durée de 10 ans. Le PDEF tente d'intégrer harmonieusement les orientations stratégiques identifiées par le X<sup>ème</sup> Plan de Développement Economique et Social (2002-2007) et de cibler les couches les plus démunies et les plus touchées par le non accès à l'enseignement scolaire et par l'analphabétisme.

Le PDEF vise trois grands objectifs : (i) élargir l'accès à l'éducation en particulier à l'enseignement élémentaire ; (ii) améliorer la qualité des enseignements ; (iii) améliorer la gestion du système éducatif.

Le taux d'admission au CI est passé de 85,1% en 2003 à 91,1% en 2004 soit une augmentation de 6%, ce résultat est supérieur à l'objectif du DSRP pour 2005 (90%). Concernant la scolarisation des filles pour l'équité de genre, le taux d'admission au CI est de 93,9% en 2004 et le taux de scolarisation des filles a atteint 77,3%.

La part de l'éducation dans le budget est passée de 11,8% en 2001 à 18,1% en 2004. Les dépenses destinées à l'éducation représentent environ 40% des dépenses totales en 2005.

Les dépenses publiques totales du secteur de l'enseignement élémentaire seront de 106, 809 milliards de F CFA en 2005 et passeront à 176, 446 millions de F CFA en 2010 et seront de 201,715 F CFA en 2015.

Les dépenses de fonctionnement de plus de 53 milliards en 2003 passeront à 189,978 milliards en 2015. Le gap financier global du primaire, compte non tenu des coûts du plan d'action, s'élève à 179 milliards 618 millions pour les onze années à venir (2005 à 2015). Les dépenses du secteur de l'alphabétisation seront de 77,45 milliards F CFA en 2013. Le coût additionnel induit par les OMD sera de 18,561 milliards F CFA.

Dans l'enseignement moyen général, les dépenses publiques totales passeront de 22,391 milliards en 2005 à 29,749 milliards F CFA en 2007. Sur la même période, les dépenses de fonctionnement passeront de 18,476 milliards en 2005 à 37,779 milliards F CFA en 2010.

### 3. Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Au Sénégal, les femmes représentent plus de la moitié de la population (52% environ) et constituent souvent la frange la moins instruite et la plus vulnérable. Elles représentent 14,40% des membres des partis politiques et 21,06 % des syndicalistes.

Au mois d'août 2005, le Gouvernement comprenait sept (7) femmes sur les trente neuf (39) ministres soit 17,94 %. Au niveau de l'Assemblée Nationale les femmes occupent les postes suivants : Vice Présidente (1), Adjointe au Questeur (1), Rapporteur de la Commission des Finances (1), Porte Parole de son parti (1), Députés (25 sur 140 soit 17,85 % des sièges).

Au niveau des Conseils ruraux : 27,32 % des conseillers ruraux sont des femmes (soit 2 484 sur 9 092), elles occupent aussi 20,03% des postes de conseillers municipaux (909 femmes sur 4538 d'élus locaux), 12,98 % (61 femmes sur 470) des conseillers régionaux), 5,71% de maires (6 femmes /105) et 9,09% (1 sur 11) des postes de présidentes de conseil régional. Le Haut Conseil de la République pour les Affaires économiques et sociales (CRAES) compte 30 femmes parmi les 100 Conseillers (30 % de femmes).

Le Gouvernement a signé, depuis juillet 2000, le protocole facultatif relatif à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Il s'est engagé dans la formulation d'une Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG) d'ici 2015. La SNEEG est un cadre global de référence et un instrument opérationnel pour contribuer à lever les contraintes à l'égalité entre hommes et femmes.

Apparemment, l'amélioration de la parité dans les emplois permanents du secteur moderne est plutôt le fait des secteurs de la santé et de l'action sociale, des industries diverses, des activités immobilières, de l'éducation et des activités financières.

En effet, les femmes sont très actives au niveau des activités financières, le volume de crédit octroyé aux femmes par les Services Financiers Décentralisés (SFD) s'élève à 2,443 milliards de F CFA sur un montant global de crédit de 28 milliards F CFA dégagés en 2000 (Cellule AT/CEPEC).

Les associations féminines bénéficiaires sont souvent regroupées en réseaux. Parmi les principales organisations de femmes on peut citer: le Réseau Siggil Jiggen, le COSEF, la FAFS, le Réseau genre du CONGAD, l'AFARD, le Groupe d'Initiative des Femmes (GIF) pour le DSRP, le RADI, le RASEF, etc. Le G5 rassemble le COSEF, l'APAC, l'AJS, la FAFS et les Femmes Parlementaires.

Pour réaliser la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les neuf (9) années à venir, le Gouvernement a élaboré et mis en oeuvre plusieurs programmes et projets notamment l'amélioration du niveau de scolarisation, de formation et de l'alphabétisation des femmes, l'amélioration de la santé des femmes (santé reproductive et sexuelle), l'amélioration du statut juridique et du pouvoir de décision des femmes et le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes.

#### 4. Réduire la mortalité infantile

Au Sénégal, le taux de mortalité est estimé à 18‰ en 1988 (RGPH, 1988) et l'espérance de vie à la naissance à 51 ans pour les hommes et à 53 ans pour les femmes. La mortalité des enfants reste élevée du fait des maladies diarrhéiques, de la malnutrition, des maladies cibles du PEV et du paludisme.

Les résultats de la MICS (2000) confirment cette évolution de la mortalité infantile (70‰), juvénile (81‰) et infanto - juvénile (145‰) en 2000. Globalement, le risque de mortalité infanto - juvénile, c'est-à-dire le risque de décès avant l'âge de 5ans est de 121 pour mille. Autrement dit, au Sénégal, un enfant sur mille meurt avant d'atteindre l'âge de 5 ans.

Selon l'EDS IV, pour la période 2000-2005, le risque de mortalité infantile est évalué à 61 décès pour 1000 naissances vivantes.

Au plan nutritionnel, l'EDS IV montre que seuls 16% des enfants souffrent d'une malnutrition chronique et 5% de malnutrition sévère. Les indices de nutrition (taille-pour-âge, poids-pour-taille, et poids- pour- âge) sont passés respectivement de 22,9 et 20% en 1992 à 16,8 et 17% en 2005.

L'allaitement maternel est souvent prolongé au Sénégal. En effet, les résultats de l'EDS IVE montrent que 99% des enfants de moins de 6 mois sont allaités et plus de 99% des enfants de 10 à 11 mois sont encore au sein.

Avec un taux de mortalité infanto-juvénile de 142,5%, le Sénégal et ses Partenaires au développement devront envisager d'importants investissements pour atteindre la réduction de deux – tiers de la mortalité infanto-juvénile dans les neuf (9) prochaines années.

Malgré les interventions des programmes (PECIME, PRN, PEV, etc.) pour l'amélioration de la santé de l'enfant au Sénégal. En 2002, le Sénégal avait mobilisé 5,948 milliards et elle aura besoin de 13,5 milliards par an sur la période 2003-2015.

## 5. Améliorer la santé maternelle

Avec un taux de mortalité maternelle de 510 décès pour 100.000 naissances, le Sénégal connaît un risque obstétrical important lié à la maternité et à la grossesse. En 2005, l'EDS- IV montre que l'utilisation des méthodes contraceptives au sein des couples est toujours faible avec 11,8% de femmes mariées (qui utilisent une méthode contraceptive quelconque).

Toutefois, l'utilisation des méthodes contraceptives modernes connaît une évolution positive avec respectivement 2,4% en 1986, 4,8 % en 1992, 8,1% en 1997 et 10,3% en 2005. Parmi les méthodes modernes les plus couramment utilisées, on note dans l'ordre la pilule (3,6%), l'injection (3,2%), le condom masculin (1,5%) tandis que les autres méthodes font chacune moins de 1%.

Apparemment, l'utilisation de la contraception est étroitement corrélée au niveau d'instruction : chez les femmes ayant un niveau secondaire ou supérieur, trois sur dix (29,7%) utilisent actuellement une méthode moderne contre 18% chez celles ayant un niveau primaire et moins de 6% chez celles n'ayant jamais fréquenté l'école.

De l'EDS II à l'EDS IV soit sur la période 1992 à 2005, la couverture vaccinale a connu une augmentation sensible au niveau national, passant de 49% à 59% pour tous les antigènes, et de 84% à 92% pour le BCG, de 59% à 78% pour les trois doses de DTCP, de 59% à 73% pour les trois dose de polio et enfin de 57% à 74% pour le vaccin contre la rougeole. Des progrès importants ont été enregistrés pour la vaccination contre la fièvre jaune qui n'est pas incluse dans le Programme Elargi de Vaccination (PEV) : de 55% en 1992 (EDS-II), la couverture est passée à 73% en 2005 (EDS- IV).

Dans le cadre de la politique pour une maternité sans moindre risque, initiée par le Sénégal depuis 1987, le Programme National de Santé de la Reproduction (PNSR) a adopté un volet Santé Maternelle donnant ainsi la priorité aux soins obstétriques pour réduire la mortalité maternelle d'ici 2010.

## 6. Combattre le VIH-SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Au Sénégal, la prévalence, tous sexes confondus, est de 0,7%. Avec un taux de prévalence de 0,9%, les femmes sont plus infectées que les hommes (0,4%). Il en résulte un ratio d'infection femme/homme de 2,25 (sur 100 hommes infectés il y a plus de 200 femmes infectées).

Le Sénégal a obtenu une baisse de près de 90 % sur les coûts des traitements par les Anti- Rétro-Viraux. Le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) appui le Gouvernement pour la capitalisation des acquis et le maintien de la prévalence du VIH à un niveau inférieur à 3%.

Les principaux axes de la stratégie du PNLS sont la prévention; la prise en charge thérapeutique et psychosociale des personnes vivant avec le VIH et de leurs enfants (orphelins et infestés du SIDA) et la surveillance de la progression de l'épidémie du

SIDA par la mise en œuvre d'un programme de surveillance sentinelle du virus dans les différentes régions du pays.

Parmi les contraintes de ce programme on note la prise en charge inadéquate des cas de paludisme dans les structures de santé, le non respect des protocoles de traitement, la faible utilisation des moustiquaires imprégnées, l'insuffisance de la participation de la communauté dans la prévention, la faiblesse du système de surveillance épidémiologique et de la lutte contre les épidémies de paludisme.

Le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) privilégie la chimiothérapie de courte durée pour les cas de tuberculose pulmonaire à frottis positifs avec une phase intensive administrée sous observation directe (TDO). Notons que la couverture vaccinale du BCG suggéré par le Millenium Project est prise en charge dans le programme de lutte contre la mortalité infanto-juvénile.

## 7. Assurer un environnement durable

Sur une superficie de 3,8 millions d'hectares de terres arables (soit 19% du territoire national), il existe 2,4 millions d'hectares de superficies agricoles dégradées avec pour conséquence majeure, la baisse drastique des rendements agricoles de l'ordre de 3 à 5% selon les cultures et les zones agricoles. Le potentiel de forêts naturelles est passé de 11 millions d'hectares en 1960 à 8,1 millions en 1980 et à 6, 3 millions en 2005, soit une disparition de près de la moitié du potentiel.

### Les ressources naturelles

La stratégie nationale et le plan d'action pour la conservation de la biodiversité se proposent d'agir prioritairement au niveau des aires protégées (parcs et réserves). Au Sénégal, seulement 8% de la superficie est couverte par les aires protégées (taux optimal fixé à 12% par la communauté scientifique internationale). Ce gap de 4% correspond à une étendue d'environ 800.000 ha et concerne aussi bien la biodiversité terrestre que marine du Sénégal.

Le Sénégal partage de nombreuses ressources naturelles avec la Mauritanie, la Gambie et la République de Guinée. Des programmes sont initiés pour la gestion des écosystèmes transfrontaliers notamment le Projet biodiversité Sénégal – Mauritanie, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

### L'eau potable et l'assainissement

En 2002, l'accès à l'eau potable en milieu urbain se situait globalement à des niveaux élevés : 95,7% des ménages de la région de Dakar avaient accès à l'eau potable, dont 75,7% par BP et 18,8% par Borne Fontaine (BF) et 84,3% des ménages des autres centres desservis avait accès à l'eau potable, dont 57,1% par BP et 18,5% par BF.

Le taux d'accès des ménages à l'assainissement était de 64% en 2002 avec 25% d'accès à l'assainissement collectif. Dans les autres centres assainis, Saint louis, Thiès, Kaolack, Louga et Saly (hôtel), le taux d'accès à l'assainissement est passé de 39% en 2002 à 57% en 2004.

Pour atteindre l'objectif, d'ici 2015, 82% des ménages ruraux devront accéder à l'eau potable contre 64% en 2004. Autrement dit, 2,3 millions de personnes supplémentaires devront accéder à l'eau potable.

Entre 2005 à 2015, la population rurale du Sénégal passera de 6,25 millions à 7,68 millions de personnes et de 649.200 à 793.200 ménages. On compte en moyenne 9,6 personnes par ménage et 13 personnes par concession. Pour atteindre cet objectif, 59% des ménages ruraux devront disposer d'un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées ménagères contre 17% en 2004 (équipement de 355.000 ménages entre 2005 et 2015, complété par la réalisation de 3360 édifices publics (écoles, postes de santé, marchés hebdomadaires, gares routières, etc.).

Le programme d'investissements physiques pour l'assainissement sur 2005-2015 prévoit la réalisation de 92.400 branchements sur réseau collectif ou réseau semi collectif et l'installation de 135.100 systèmes autonomes individuels.

#### 8. Mettre en place un partenariat mondial

La balance des paiements du Sénégal est caractérisée, sur la période 1994/2004, par un excédent global moyen de 77,5 milliards de FCFA. Notons qu'en 2000 le solde était déficitaire de 8,5 milliards de F CFA.

Les transactions courantes connaissent un déficit de plus en plus important passant de 104,1 Milliards de FCFA en 1994 à 242,5 Milliards de F CFA en 2003 et 2004. La balance des biens se dégrade et la stratégie de promotion des exportations n'a pas encore amélioré la balance commerciale dont le déficit s'explique par les importations de produits alimentaires et de consommation.

Les biens d'équipement importés, restent stables en volume. Les exportations, dominées par les produits d'origine primaire, sont largement en deçà des importations en raison surtout de la baisse de compétitivité de nos produits et aussi de leur faible préférence sur le marché mondial.

Avec le soutien des partenaires à nos efforts de développement, la balance des capitaux est largement excédentaire. Toutefois depuis 1997, les capitaux privés nets se renforcent atteignant en 2001, le montant de 154,2 Mds. En matière de coopération, le Sénégal bénéficie de l'appui d'environ 55 partenaires au développement.

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2004, le stock de la dette est ainsi ramené à 1865,1 milliards avant de passer à 1925,7 milliards en 2005. Le ratio de la dette publique extérieure rapportée au PIB s'est beaucoup amélioré entre 2003 et 2005 en passant de 57,7% en 2003 à 44,3% en 2004 puis à 42,2% en 2005 contre un plafond communautaire de 70% pour l'UEMOA.

La dette publique intérieure représente en moyenne 8,84% de la dette publique totale sur la période 1995-2003. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, l'encours de la dette publique intérieure a connu une baisse moyenne annuelle de 3,8% entre 1995 et 2003. Cette baisse tendancielle de l'encours s'explique en grande partie par la bonne santé des finances publiques qui s'est traduite par le paiement régulier des échéances combiné à une bonne gestion des dépenses.

Cependant, à compter de l'année 2001 on a noté une augmentation de l'encours de l'ordre de 40,4% pour atteindre 213,9 Milliards de FCFA du fait principalement d'une émission de 42,9 Milliards de FCFA de bons du Trésor à la fin du troisième trimestre.

La dette contractuelle représente 6.41 % du volume de la dette intérieure du Sénégal soit 10,0 milliards de francs CFA. Elle est constituée des bons du Trésor sur formule et du prélèvement pour le budget d'équipement appelé titre PBE.

Parmi les politiques et programmes qui concourent à la réalisation de cet objectif, on note l'Initiative du Cadre Intégré, la stratégie de mise à niveau des entreprises, la stratégie de promotion du secteur privé, l' Accord de Cotonou qui a prévu les Accords Préférentiels Régionaux (APR) avec l'Union Européenne, le Cadre d'intégration mis en place au sein de l'UEMOA (la surveillance multilatérale) et le Cadre d'intégration mis en place au sein de la CEDEAO.

Le Sénégal fait parti des bénéficiaires d'une annulation complète de la dette, nouvelle initiative prise par les G8 en faveur des pays PPTE. Cette annulation aura des conséquences positives sur les finances publiques et la balance des revenus avec l'extérieur.

## II. Mesures d'accompagnement pour l'atteinte des OMD

Les investissements dans les secteurs d'appui à la production notamment les infrastructures structurantes (aéroport, énergie, transports routiers et maritimes, etc.) constituent des mesures d'accompagnement pour l'atteinte des OMD en 2015. Des estimations de l'impact des infrastructures sur la réduction de la pauvreté dans les années 90 montrent un recul de 2,5% de la pauvreté dans les pays à faible revenu et de 1,4% dans les pays à revenu intermédiaire.

Le taux d'électrification est à peine de 8% pour le milieu rural et de 55% pour le milieu urbain en 2001, soit un taux d'électrification national de 30% contre une moyenne nationale de 60%. Le secteur a été libéralisé dans son segment de production et une commission indépendante de régularisation a été mise en place. Outre les producteurs privés, le secteur compte deux acteurs publics, la SENELEC et l'ASER qui se chargent de l'électrification rurale en s'appuyant sur le secteur privé. La SENELEC prévoit, en 2015, un taux d'électrification moyen de 99% à Dakar, 73% dans les autres centres urbains et 31,2% dans les zones rurales. De son côté, l'ASER se propose d'atteindre un taux d'électrification en milieu rural de 44% en 2007 et de 52% en 2012.

Le transport maritime concerne essentiellement Dakar avec le Port Autonome de Dakar (PAD) où transitent plus de 90% du volume des échanges extérieurs du Sénégal avec une part importante en direction du Mali. Beaucoup de ports secondaires sont presque tombés en désuétude. L'extension du PAD devra en faire un port d'éclatement pour accroître sa compétitivité. Des efforts seront menés pour redynamiser les ports secondaires notamment Kaolack et Ziguinchor.

### Secteur transport maritime

| Projet à réaliser | Coût (en |
|-------------------|----------|
|-------------------|----------|

|  |                |
|--|----------------|
|  | francs<br>CFA) |
| Projet de liaison maritime : Dakar- Rufisque/ Dakar- MBour | 5,154 305      |
| Construction d'une gare maritime à Ziguinchor              | 0,414          |
| Mise en place d'un parc automobile sous douane             | 0,663          |
| Total  | 6,231305       |

### Secteur portuaire

| Projet à réaliser |   | Coût<br>(en<br>francs<br>CFA) |
|-------------------|---|-------------------------------|
| D                 |   |                               |
| a                 | Complexe frigorifique à St Louis            | 0,647                         |
| n                 | Plate forme de distribution « Dakar- Port » | 12,9                          |
| s                 | Construction d'un troisième poste à quai    | 20                            |
|                   | Total                                       | 33,547                        |

le domaine aérien, le pays ne compte qu'un seul aéroport de classe internationale. Les 13 autres aéroports comprennent trois aéroports contrôlés, un aérodrome non contrôlé et neuf aérodromes périodiquement inspectés. Dans ce secteur, il s'agit surtout de consolider les acquis et de promouvoir la réalisation du nouvel aéroport de Dias.

### Secteur infrastructures aéroportuaires

| Projet à réaliser                          | Coût<br>(Mds<br>F<br>CFA) |
|--|---------------------------|
| Construction d'un nouvel aéroport à NDiass | 173                       |

Avec la privatisation de la Société Nationale des Chemins de Fer, trois opérateurs interviennent dans ce domaine TRANSRAIL pour Dakar- Bamako, les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et la Société du Petit Train de la Banlieue (PTB).

### Secteur du chemin de fer

| Projet à réaliser  | Coût<br>(Mds<br>F<br>CFA) |
|--|---------------------------|
| Terminal ferroviaire   | 0,45                      |
| Réhabilitation voies 1 et 2  | 1,4                       |
| Construction de la future voie 2                                     | 1,7                       |
| Construction de mûrs de clôture et de passerelles                    | 1,7                       |
| Equipements de sécurité des passages à niveau                        | 0,3                       |
| Transferts des installations d'entretien courant du matériel roulant | 0,4                       |
| Ouvrages routiers de franchissement de la voie ferrée                | 3,1                       |

|                      |      |
|----------------------|------|
| Fournitures de rails | 0,4  |
| Total                | 9,45 |

Le Sénégal dispose d'une longueur totale de routes de 14 577 Km dont 4265 KM sont bitumés soit 29,3% et 10731 Km non revêtus avec 4.216 Km de pistes. Les inspections sommaires ont permis de constater que 86% du réseau routier non revêtu est en mauvais état et 42% pour le réseau revêtu.

Le secteur dispose de deux politiques sectorielles soutenues par deux programmes, le PST et le PNIR. Pour les pistes rurales la stratégie nationale vise l'amélioration, la mobilité et l'accès aux services en milieu rural.

### Secteur infrastructures routières

| Projet à réaliser   | Coût<br>(Mds<br>F<br>CFA) |
|---|---------------------------|
| Construction autoroute à péage Dakar- Thiès                                     | 120                       |
| Construction Tronçon Malick Sy- Pikine  | 42                        |
| Construction Gare inter urbaine   | 2,5                       |
| Construction de deux échangeurs Cynros- Malick Sy                               | 9                         |
| Elargissement route des Niayes-Front de terre- Pikine Rue 10                    | 8,7                       |
| Réhabilitation : Patte d'oie- Fass MBao   | 9                         |
| Prolongement autoroute jusqu' à la gare ferroviaire                             | 2,7                       |
| Prolongement de la VDN jusqu' à la Golf club de Guédiawaye                      | 14                        |
| Prolongement de la VDN jusqu' à Diamniadio                                      | 17                        |
| Elargissement : Patte d'oie- aéroport LSS                                       | 7                         |
| Construction d'une voie sur berges entre Hann et Diamniadio                     | 33                        |
| Passage souterrain de Soubédioune   | 2,8                       |
| Réhabilitation de la RN 1 entre Diamniadio- MBour-Fatick- Kaolack               | 28                        |
| Réhabilitation de la RN 2 entre Diamniadio- Thiès                               | 3,5                       |
| Réhabilitation de la RN 3 entre Thiès - Diourbel                                | 7,5                       |
| Réhabilitation de la RN 4 entre Diourbel- Kaolack                               | 7,5                       |
| Construction route : Passy- Foundiougne- Fatick- Bambey- Mékhé- Diogo-Fass Boye | 33                        |
| Total   | 347,2                     |

Le secteur des télécommunications, relève du secteur privé. L'Etat garantit une concurrence saine et loyale en mettant en place l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART). La mise en place d'un Fonds de Solidarité Numérique depuis 2003 participe du renforcement de l'accès aux services à toutes les couches de la population.

| Secteurs  | En Milliards de F CFA | Financement                  |
|---|-----------------------|------------------------------|
| Transports maritimes  | 6,231                 | Financement COSEC            |
| Portuaire   | 3,547                 | PAD                          |
| Aéroportuaire   | 173                   |                              |
| Infrastructures routières   | 347,2                 | PAMU, MCA, BAD, BOAD         |
| Chemins de fer  | 9,45                  |                              |
| Energie :<br>extension réseau<br>SENELEC<br>Electrification rurale ASER | 267.533               | Programme prioritaire (PPER) |
| Total   | 806,961               |                              |

Récapitulatif des coûts d'accompagnements sectoriels

Document Provisoire

Axe stratégique 6 : Renforcement des mesures et actions pouvant contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

| Objectifs stratégiques   | Indicateurs d'objectifs  | Lignes d'action  |
|--|--|--|
| 6.1 Mettre à niveau les différents acteurs au plan de l'information sur les OMD  | Existence de Programmes fonctionnels de mise à niveau des différents acteurs                             | Améliorer, intensifier et diversifier les mécanismes, outils et contenus d'information et de communication sur les OMD |
|  | Existence de structures et mécanismes fonctionnels de communication sur les OMD                          | Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'information ciblés sur les OMD  |
|  | Parties prenantes mieux informées et impliquées aux décisions et actions                                 |  |
| 6.2. Accélérer la mise en œuvre des programmes et projets pour l'atteinte des OMD                                      | Mesures et actions globales et sectorielles pour accélérer la mise en œuvre des OMD prises et appliquées | Elaborer et mettre en œuvre des systèmes d'incitation des différents acteurs pour accélérer la réalisation des OMD     |
|  | Existence de mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre à tous les niveaux                   | Elaborer et mettre en œuvre des programmes et projets conformes aux OMD dans les domaines prioritaires définis         |
|  |  | Renforcer les capacités des PME / PMI à accompagner la réalisation des OMD   |
| 6.3. Renforcer les capacités des élus locaux et des populations pour une réelle participation à la réalisation des OMD | Programmes d'information et de formation des Collectivités locales élaborés et mis en œuvre              | Aider les Collectivités locales à s'approprier les programmes et projets visant la réalisation des OMD                 |
|  | Mécanismes et outils mis en place et fonctionnels pour une réelle prise en charge des OMD par les        | Sensibiliser les grands groupes aux enjeux du développement durable et des OMD   |

Collectivités locales

Participation des Collectivités locales à la réalisation des OMD plus effective et plus efficace

Encourager l'implication des groupes vulnérables dans l'élaboration et l'exécution des programmes et projets visant la réalisation des OMD

Susciter et encourager l'implication du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets de développement durable pour la réalisation des OMD

Document Provisionnel

# Document Provisoire

### Mise en œuvre, suivi et dispositif institutionnel

La Stratégie Nationale de Développement Durable a définie les axes d'une politique globale et cohérente en tenant compte des orientations et des recommandations de l'Action 21 et du Plan d'Application de Johannesburg en matière de développement économique, social et culturel.

Cette stratégie a été formulée à travers un plan d'actions. S'il est vrai que la stratégie elle-même vise le long terme (interdit donc les résultats rapides), les actions en faveur du développement durable doivent, elles, être circonscrites dans le moyen terme (six ans), tout comme le plan ou d'autres documents de référence en matière de politique. Cela permettra par ailleurs de relever le déficit de la cohérence globale, d'autant plus que la politique du développement durable ne doit pas être en contradiction avec la politique économique et financière.

Comme préalable à la mise en œuvre de la SNDD, il sera nécessaire de mener une action de sensibilisation envers la communauté pour partager sur les principes les objectifs et les axes stratégiques fixés, afin que la stratégie en faveur du développement durable emporte l'adhésion la plus large possible, aussi bien du côté des acteurs que des partenaires aux développement.

La mise en œuvre de la SNDD sera ensuite assurée en intégrant harmonieusement dans les plans et programmes nationaux le plan d'action du développement durable. Cette phase sera mise à profit pour affiner et stabiliser les indicateurs de suivi de la mise en œuvre. En effet, afin de traiter la question complexe du développement durable à la fois de manière exhaustive et approfondie, les indicateurs doivent être élaborés à un niveau de détail approprié pour garantir une appréciation correcte de la situation en ce qui concerne chaque défi particulier.

Ainsi, l'exécution du plan d'action sera entièrement du ressort, chacun en ce qui le concerne, des ministères techniques, du secteur privé, de la société civile, des collectivités locales et des ONG...etc. Toutefois on doit faire en sorte que chaque responsable rende régulièrement compte de ses actions. Chacun sera alors comptable des résultats de ses actions, mesurés par des indicateurs de performance préalablement définis.

#### Le suivi de l'exécution de la SNDD

Pour évaluer les progrès et pour déterminer les actions futures nécessaires, il y a lieu de persévérer dans le suivi du développement durable. Cette persévérance se fera à travers la mise en place ou l'identification de structures à tous les niveaux, chargées du suivi de l'évolution des indicateurs retenus. Cela suscitera le dynamisme nécessaire pour accompagner la mise en œuvre des stratégies en identifiant les éventuels goulots d'étranglement et en indiquant des mesures correctives.

Un suivi technique qui consistera à faire de manière continue un repérage des objectifs et moyens mis en œuvre, une analyse des écarts par rapport à la trajectoire prévue, et un examen du processus collectif de la mise en œuvre. Cela aboutira à l'élaboration de rapports d'avancement et de bilans annuels d'exécution technique et financière.

Le dispositif du suivi technique servira de support à la Commission Nationale de Développement Durable qui est l'interface entre le gouvernement et la société civile, pour assurer un suivi politique. En plus des productions du suivi technique, la CNDD se servira de la revue annuelle ou (biannuelle) pour jouer à fond, devant les partenaires au développement et les partenaires sociaux son rôle de plaidoyer en faveur de la SNDD.

#### L'évaluation de la SNDD

La SNDD peut faire l'objet de deux évaluations ; une à mi-parcours et l'autre à la fin. L'évaluation à mi-parcours permettra de faire au besoin une actualisation de la stratégie (abandon ou reformulation d'anciens objectifs, intégration de nouveaux). La seconde évaluation permettra de savoir si à terme les objectifs seront atteints ou s'il faut, dans le cas contraire, renouveler la stratégie.

#### Le dispositif institutionnel

Par décret n°204-562 du 22 avril 2004, il a été créé un Ministère du Plan et du Développement Durable (MPDD) avec pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le domaine de la planification des ressources économiques, humaines et spatiales et du développement durable. A ce titre, il doit assurer la coordination de toutes les actions qui entrent dans le cadre du développement durable. Il lui revient également le rôle de renforcer les capacités des acteurs de la vie économique dans le domaine de la planification pour assurer une meilleure prise en compte des options de développement durable lors de la formulation des politiques des plans et programmes.

Outres le Ministère du Plan du Développement Durable et de la Coopération Internationale, le dispositif institutionnel pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable comprend la Commission Nationale du Développement Durable, des Commissions Régionales de Développement Durable et un Secrétariat Technique au Développement Durable.

La Commission Nationale du Développement Durable, présidée par le Ministre du Plan, du Développement Durable et de la Coopération Internationale est composée de quatre sous-commissions à savoir :

la sous-commission orientation et évaluation présidée par un représentant du MPDDCI

la sous-commission environnement présidée par un représentant du MEPN

la sous-commission science, technique et technologie par un représentant du MRS

la sous-commission finance présidée par un représentant du MEF.

Chacune de ces sous-commissions est chargée du suivi et de l'évaluation de l'application des recommandations dans des domaines spécifiques du développement durable. Elles devront à cet effet élaborer leurs indicateurs et collecter les informations, produire des rapports de suivi et procéder à des évaluations internes.

Le Secrétariat technique au développement durable (STDD), mis en place par décret n°2005/83 du 1<sup>er</sup> février 2005 portant organisation du ministère du plan et du

développement durable est l'instance d'exécution de la Commission Nationale du Développement Durable.

Le STDD est ainsi chargé de la mise en œuvre des orientations et de l'exécution des décisions et mesures prises par la Commission nationale pour le Développement Durable (CNDD). A ce titre, il devra d'une part:

Animer le processus de mise en œuvre de la stratégie nationale de Développement Durable et élaborer à cet effet un plan d'action ;  
Favoriser la vulgarisation et l'appropriation des principes de Développement Durable, puis veiller à leur prise en compte dans les politiques sectorielles ;

D'autre part, le STDD doit assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre par l'élaborer les rapports annuels de suivi sur la base, entre autres, des rapports des différentes sous commissions et commissions régionales ;  
déceler les problèmes liés à la mise en œuvre, produire et faire circuler toute l'information susceptible d'améliorer tout le processus ;  
créer des cadres d'échéances et de partage d'expériences pour assurer la pérennisation des acquis et développer des attitudes proactives.

Aussi faut-il le rappeler, au-delà de ce processus de mise en œuvre et de ce dispositif institutionnel, la réussite de la SNDD est assujettie à des principes qui doivent être connus de tous, à savoir :

la quête constante de convergence, de complémentarité et de cohérence dans les processus de planification actuels et à venir ;  
l'intégration des dimensions économiques, sociales culturelles et environnementales dans toutes les politiques, et tous les programmes et projets ;  
la formulation d'objectifs réalistes et de priorités budgétaires claires ;  
la mise en place de mécanismes opérationnels d'articulation entre les niveaux national, régional et local ;  
l'identification de toutes les parties prenantes pour une participation effective  
la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation performants ;  
l'appropriation active du processus par l'ensemble des acteurs ;  
le renforcement des capacités partout où de besoin mais en particulier aux niveaux régional et local ; l'engagement politique et financier à haut niveau ;

Ces principes doivent faire partie intégrante des opérations courantes de tous pour permettre au Sénégal d'atteindre à l'horizon voulu, ses objectifs de développement durable.

## INDICATEURS

### Axe stratégique 1. Accroître le niveau de sensibilisation et d'éducation des acteurs pour un DD

| Objectifs stratégiques  | Lignes d'action  | Indicateurs   |
|---|--|---|
| 1.1. Promouvoir l'éducation, la sensibilisation, la formation et la recherche pour un DD  | <p>Renforcer les programmes d'éducation formelle et non formelle dans les domaines de l'environnement et du DD ;</p> <p>Créer une émulation à promouvoir le DD entre les différentes catégories d'acteurs ;</p> <p>Développer un partenariat avec la presse et d'autres réseaux existants ;</p> <p>Renforcer les programmes de communication destinés aux couches les plus vulnérables ;</p> <p>Promouvoir le développement des radios communautaires orientées vers le DD ;</p> <p>Renforcer les programmes de recherches pour un DD ;</p> <p>Renforcer les programmes de formation sur les études d'impact environnemental et social ;</p> <p>Encourager la mise à niveau du secteur privé en matière d'environnement et de DD</p> | <p>Nbre de structures appliquant des programmes et modules de formation en DD ;</p> <p>Nbre d'heures de cours en DD dans les programmes scolaires et universitaires ;</p> <p>Nbre de formations en TIC</p> <p>Nbre de conventions et protocoles signés entre partenaires au développement et média ;</p> <p>Nbre d'émissions et d'articles de presse axés sur le DD ;</p> <p>Nbre de pages Web sur DD ;</p> <p>Nbre de rapports et articles publiés sur le DD ;</p> <p>Nbre d'ateliers tenus sur le DD ;</p> <p>Nbre d'Etudes d'Impact Environnemental (EIE);</p> <p>Nbre de programmes de recherches sur les Energies Alternatives</p> |
| 1.2. Encourager la production et l'échange de connaissances, de pratiques et de technologies favorables au DD                   | <p>Capitaliser et valoriser les connaissances et pratiques locales avérées de développement durable</p> <p>Organiser des fora sur les thèmes relatifs au développement pour divers publics</p> <p>Capitaliser les connaissances locales en matière de développement durable</p>  | <p>Nbre de Bases de Données relatives au DD ;</p> <p>Nbre de réseaux impliqués dans le DD</p>   |
| 1.3. Renforcer les capacités des acteurs en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi évaluation de programmes de DD | <p>Renforcer les capacités d'élaboration et de gestion de programmes de développement durable</p> <p>Définir des critères et indicateurs de développement durable et renforcer leur intégration dans les politiques, plans, programmes et projets.</p>   | <p>Nbre d'ateliers tenus sur le DD</p> <p>Nbre de personnes formées ;</p>   |

## Axe stratégique 2 : Promotion de modes de production et de consommation durables

| Objectifs stratégiques  | Lignes d'action  | Indicateurs  |
|---|--|--|
| 2.1. Briser le cercle vicieux de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement                        | <p>Renforcer les programmes de gestion des terroirs ;</p> <p>Valoriser le patrimoine naturel et social par la promotion de l'écotourisme</p> <p>Renforcement des programmes de lutte contre l'insalubrité, et la promiscuité et les épidémies</p> <p>Renforcement des programmes d'assainissement en milieu urbain et rural</p> <p>Promouvoir des activités génératrices de revenus pour atténuer la pression sur les ressources naturelles ;</p> <p>Veiller à la répartition équitable des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles (mines, carrières, forêts).</p>  | <p>Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté</p> <p>Superficies des terres salinisées ;</p> <p>Superficies atteintes par les feux de brousse ;</p> <p>Nbre de cas de feux de brousse ;</p> <p>Superficie des terres cultivées ;</p> <p>Superficie des terres déboisées ;</p> <p>Nbre d'espèces animales menacées ;</p> <p>Nbre d'espèces végétales menacées ;</p> <p>Quantités de bois et de charbon exploitées ;</p> <p>Proportion des revenus suivant l'origine</p> |
| 2.2. Restaurer les écosystèmes, et promouvoir des modes d'utilisation rationnelle des ressources naturelles | <p>Restaurer les écosystèmes dégradés (Sol, Eau, Air) ;</p> <p>Renforcer les programmes de mise en place des aires protégées communautaires marines et terrestres ;</p> <p>Améliorer les conditions d'exercice de la médecine traditionnelle pour une meilleure gestion des RN et de la biodiversité ;</p> <p>Développer et prendre en compte la recherche sur la biodiversité et les biotechnologies</p> <p>Promouvoir des systèmes de production respectueux de l'environnement et de la santé humaine</p> <p>Renforcer les programmes de développement des énergies nouvelles et renouvelables</p> <p>Promouvoir des systèmes d'économie d'énergie</p> <p>Renforcer les programmes d'aménagement des forêts classées</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre des programmes de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)</p> | <p>Superficies de terres dégradées restaurées ;</p> <p>Superficies des réserves communautaires existantes</p> <p>Taux d'application des normes techniques et des technologies appropriées</p> <p>Nbre de conventions locales signées ;</p> <p>Nbre d'unités de production d'énergie/solaire et d'énergie/éolienne ;</p> <p>Nbre de plans de gestions des forêts et espaces ruraux orientés vers le DD mis en oeuvre</p>  |
| 2.3. Diminuer le taux de pollution critique   | <p>Appuyer et accompagner les secteurs de production dans la mise aux normes environnementales</p> <p>Améliorer la gestion des déchets ménagers, industriels et biomédicaux</p> <p>Vulgariser et appliquer les textes relatifs aux études d'impact environnemental et social</p> <p>Promouvoir des modes de transports respectueux de l'environnement</p>  | <p>Nombre d'entreprises ayant un système de management environnemental ;</p> <p>Nbre de décharges contrôlées ;</p> <p>Nbre de centres d'enfouissement techniques opérationnels ;</p> <p>Nbre d'unités de traitement des ordures ;</p> <p>Nbre d'unités de traitement des eaux usées ;</p> <p>Longueur des réseaux d'assainissement ;</p> <p>Nbre de ménages branchés sur le réseau d'assainissement ;</p>  |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | Nbre de véhicules utilisant le diesel en circulation ;<br>Taux d'accès global à l'assainissement individuel ;<br>Taux d'équipement en édifices publics des infrastructures socio-économiques ;<br>Nbre de concessions branchés à l'égout. |
|--|--|---|

### Axe stratégique 3 : Promotion d'un développement équilibré et harmonieux

| Objectifs stratégiques   | Lignes d'action   | Indicateurs  |
|--|---|--|
| 3.1. Renforcer l'articulation entre programmes de développement et aménagement du territoire | Renforcer l'articulation entre les différents niveaux de planification<br>Intégrer les critères de durabilité dans les actions d'aménagement<br>Généraliser les plans et schémas d'urbanisme<br>Maîtriser l'urbanisation<br>Renforcer la planification et la gestion des établissements classés | Nbre de cadre de concertation entre programmes orientés vers le DD |
| 3.2. Réduire les conflits d'espaces et de ressources en privilégiant la dimension préventive | Promouvoir l'intercommunalité pour une meilleure gestion des conflits d'espaces entre les collectivités locales<br>Renforcer les cadres de concertation<br>Promouvoir des systèmes alternatifs de gestion des conflits  | Nbre de conflits relatifs au partage des ressources, résolus.      |

Axe stratégique 4 : Renforcement des mécanismes de coopération sous régionale, régionales et internationale en matière de DD

| Objectifs stratégiques   | Lignes d'action  | Indicateurs   |
|--|--|---|
| 4.1. Renforcer la gestion concertée des ressources transfrontalières | Harmoniser les cadres législatifs et les politiques de gestion des ressources<br>Harmoniser les approches en matière de gestion des ressources naturelles<br>Développer les initiatives intercommunautaires<br>Renforcer la synergie et des systèmes d'alerte précoce  | Nbre de protocoles d'accord entre les Etats concernant les ressources en partages ;<br>Nbre de projets et programmes de gestion des ressources transfrontalières mis en place ;<br>Nbre de rencontres et de cadres de concertation entre villages transfrontaliers ;  |
| 4.2. Favoriser la création de marchés à vocation sous-régionale      | Promouvoir des marchés d'intérêt sous régional<br>Sécuriser les échanges<br>Développer les infrastructures de communication au niveau sous-régional  | Nbre de marchés à dimensions sous régionale fonctionnels ;<br>Nbre de postes de sécurités dans les zones frontalières ;<br>Longueur de pistes de production reliant les Etats frontaliers ;   |
| 4.3. Promouvoir la coopération sous-régionale et régionale           | Promouvoir des structures fédératrices au niveau sous-régional et régional<br>Promouvoir des cadres de concertation et de coopération sous régionaux et régionaux<br>Développer des infrastructures et veiller à la sécurité des personnes et des biens<br>Encourager la mise en place de mécanismes régionaux de financement du développement durable<br>Appuyer la mise en place de banques de données au niveau sous-régional et régional | Longueur de route bitumée reliant les Etats frontaliers ;<br>Nbre de sites d'hébergement pour les opérateurs économiques ;<br>Rayon de couverture des réseaux téléphoniques au niveau des marchés à vocation sous-régionale ;<br>Nbre d'infrastructures de base ;<br>Nbre d'institutions financières (Banques, mutuelles) |
| 4.4. contribuer un débat international sur le DD                     | Faciliter la participation des différentes catégories d'acteurs aux fora internationaux<br>Encourager la production et la publication d'articles, d'ouvrages sur le développement durable<br>Elaborez des programmes et projets à soumettre aux partenaires<br>Promouvoir la synergie entre les différentes conventions internationales.   | Nbre d'ateliers et séminaires organisés sur le DD ;<br>Nbre de personnes/ catégories d'acteurs ayant bénéficié de ces rencontres ;<br>Nbre de publications sur le DD  |

Axe stratégique 5 : Renforcement des principes et mécanismes de bonne gouvernance pour un DD

| Objectifs stratégiques  | Lignes d'action  | Indicateurs  |
|---|--|--|
| 5.1. Réussir la Décentralisation  | Renforcer les capacités des élus locaux et des populations à la base dans le domaine de la bonne gouvernance et du contrôle citoyen<br>Accroître le niveau des ressources locales<br>Harmonisation des différents codes relatifs aux compétences transférées<br>Renforcer les programmes de vulgarisation des différents codes | Nbre d'ateliers de formations des élus locaux ;<br>Nbre de plans de gestions mis en oeuvre ;<br>Nbre de OCB opérationnelles ;<br>Nbre de manuels de procédures élaborés    |
| 5.2. Promouvoir l'investissement national et étranger dans les programmes e projets de DD | Renforcer les mesures d'allègement des procédures administratives  | Montant des fonds publics alloués au DD ;<br>Montant des fonds privés alloués au DD ;<br>Montant des fonds extérieurs alloués au DD ;<br>% des fonds publics alloués au DD |
| 5.3. Développer une plus grande capacité de réponse rapide aux crises et catastrophes     | Mettre en place des systèmes participatifs d'alerte précoce adaptés<br>Définition des tâches, nature de l'appui, participation pour une meilleure implication des acteurs à la gestion des crises et catastrophes.   | Nbre de Systèmes d'alerte précoce opérationnels ;<br>Nbre de manuels de procédures élaborés  |

Document Prévisoire

Axe stratégique 6 : Renforcement des mesures et actions pouvant contribuer à l'atteinte des OMD

| Objectifs stratégiques   | Lignes d'action   | Indicateurs  |
|--|---|--|
| 6.1 Mettre à niveau les différents acteurs au plan de l'information sur les OMD  | Améliorer, intensifier et diversifier les mécanismes, outils et contenus d'information et de communication sur les OMD<br>Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'informations ciblés sur les OMD  | Nbre d'ateliers tenus sur le DD par catégorie d'acteurs;   |
| 6.2. Accélérer la mise en œuvre des programme et projets pour l'atteinte des OMD | Elaborer et mettre en œuvre des systèmes d'incitation des différents acteurs pour accélérer la réalisation des OMD<br>Elaborer et mettre en œuvre des programmes et projets conformes aux OMD dans les domaines prioritaires définis<br>Renforcer les capacités des PME – PMI à accompagner la réalisation des OMD  | Montant des fonds disponibles pour le DD ;<br>Nbre d'indicateurs de performance opérationnels              |
| 6.3. Renforcer les capacités des élus locaux pour une réelle participation au DD | Aider les Collectivités locales à s'approprier les programmes et projets visant la réalisation des OMD<br>Sensibiliser les grands groupes aux enjeux du développement durable et des OMD<br>Encourager l'implication des groupes vulnérables dans l'élaboration et l'exécution des programmes et projets visant la réalisation des OMD<br>Susouter et encourager l'implication du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets de développement durable pour la réalisation des OMD | Nbre de programmes de formation opérationnels ;<br>Nbre d'ateliers de renforcement des capacités sur le DD |